

jeudi

Nordiques: le respect des Flyers est acquis

pages C-1 et C-2

Lévesque accuse Ryan de mentir

Le premier ministre Lévesque a accusé, hier, son rival M. Claude Ryan, de "menteur public". Il renvoyait ainsi au chef de l'Opposition des propos semblables à ceux tenus par M. Ryan la veille, à l'égard du ministre M. Claude Morin.

page B-1

Chrétien s'attend à un "oui"

M. Jean Chrétien, ancien ministre libéral, estime que le livre blanc sur la souveraineté-association, contient suffisamment de demi-vérités et d'éléments affectifs pour inciter les Québécois à dire "oui" au référendum. Dès lors ajoute-t-il, Ottawa n'aura d'autres choix que de négocier.

page B-2

Les nuages polluants inévitables

pages B-6 et B-7

Washington à la merci de Téhéran et de l'OLP

page D-1

En éditorial

Marcel Pépín dégage les conséquences du vote serré aux Communes sur la motion de censure libérale.

page A-6

Escrocs de la porno

ZURICH (AP) — D'une enquête ouverte par la police helvétique, il ressort que des veuves, dans quatre pays européens — Suisse, France, Allemagne occidentale et Grande-Bretagne — ont, discrètement, réglé de fausses factures concernant de prétendues expéditions de publications pornographiques à leurs maris défunts.

Les autorités des pays intéressés s'efforcent de prendre contact avec les veuves ou d'autres membres des familles intéressées, afin de rassembler des preuves dans ce qui apparaît comme une escroquerie manifeste.

Selon la police, une société, se disant maison d'édition spécialisée dans la littérature sexuelle, a adressé des factures identiques à des familles, dont l'adresse avait été, apparemment, relevée dans des avis de décès.

Postées à Mulhouse (Haut-Rhin), les factures sont toutes d'un montant de 105 ff, représentant une prétendue livraison de deux romans et d'un livre illustré au cours de l'existence du défunt.

La plupart des veuves, gênées, ont payé sans discuter. Mais d'autres parents ont alerté les autorités, qui ont ouvert une enquête dans les quatre pays.

Hôpitaux, écoles et cégeps Ultime effort pour éviter la grève générale

par Claude VAILLANCOURT

Tous les efforts sont maintenant déployés, tant du côté gouvernemental que syndical, pour éviter la paralysie complète des hôpitaux, des écoles et des cégeps, à compter de mardi prochain, jour où le Front commun, CSN-CEQ-FTQ, entend mettre à exécution le mandat de grève que lui ont accordé ses 185.000 adhérents.

De jour, de nuit, les négociateurs

patronaux et syndicaux se rencontrent pour éliminer le plus possible les points de désaccord sur ce qui deviendra les conditions de travail de près de 250.000 employés de l'Etat dans les prochaines années.

Ainsi, le gouvernement du Québec a déposé, hier, une série de propositions relatives au délicat problème de la sécurité d'emploi dans les institutions de santé et dans les écoles.

L'offre gouvernementale qui empêche tout déplacement au-delà d'un rayon de 50 kilomètres pourrait satisfaire bon nombre de syndiqués compte tenu des volontés exprimées jusqu'à maintenant. L'Alliance des professeurs de Montréal, le plus gros syndicat de la CEQ, signalait, encore hier, qu'une proposition limitant à 40 milles le rayon de réaffectation d'un enseignant mis en disponibilité pourrait "sans doute" permettre un règlement.

Il en est de même dans le secteur de la santé où les propositions déposées, hier, ne peuvent, selon le ministre Jacques Parizeau, être qualifiées de grenailles. Selon les propositions qui ont été formulées au Front commun et qui seront étendues à toutes les autres organisations syndicales du secteur de la santé, les salariés suppléants qui obtiennent un poste se voient maintenant reconnaître leur ancienneté accumulée pour fins de sécurité d'emploi à la fin de leur période de probation. Tout salarié mis à pied et bénéficiant de la sécurité d'emploi sera dorénavant réplacé prioritairement dans son établissement dans tout poste vacant ou nouvellement créé pour lequel il répond aux exigences normales de la tâche. En cas d'incapacité à une relocalisation à l'intérieur de l'établissement, ces sala-

(Suite à la page A2, 1re col.)

La coalition pour le droit des malades

Le droit à la santé prime le droit au travail

par Roger BELLEFEUILLE
envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — A la fois virulent réquisitoire et troublant cri de détresse, la coalition pour les droits des malades, par la voix de son principal porte-parole grabataire, M. Claude Brunet, dénonce la notion de services essentiels jugée "irresponsable et odieuse". Irresponsable et odieuse, car, en permettant la réduction des effectifs dans les établissements de soins, en période de conflit de travail, elle accepte que des malades souffrent davantage, "en autant qu'il n'en meurt pas".

Cette coalition d'organismes s'est manifestée pour la première fois hier au cours d'une conférence de presse dans la Métropole. Elle regroupe pour le moment le Comité provincial des malades, le Mouvement d'animation pour le redressement socio-économique, la Fédération de l'âge d'or, le Comité de liaison des handicapés physiques du Québec, l'Associa-

tion des Centres de bénévolat du Québec et le Front commun pour le respect de la vie. Ses porte-parole prétendent parler au nom de 500.000 personnes.

Le groupe ne réclame pas comme tel le retrait du droit de grève dans le secteur hospitalier. Mais il réprovoque le fait, qu'en vertu même de la notion de services essentiels, malades hospitalisés ou non, qu'ils soient en centres hospitaliers ou en centres d'accueil, servent "d'otages", de "pièces d'artillerie", dans un contexte de négociation ou de grève appréhendée.

Tout est essentiel

Pour la coalition, tous les services sont essentiels. Pourtant, selon les données fournies lors de cette rencontre avec la presse, au 10 octobre, seulement 437 syndicats sur 1.132 avaient signé des ententes, alors que 695, soit plus de 61 pour 100, avaient déposé une liste de soins à assurer.

(Suite à la page A2, 2e col.)

Pénurie d'essence: le scénario est prêt

HALIFAX (d'après PC) — Les plans de rationnement de l'essence sont déjà au point pour l'essentiel, affirme Mme Livia M. Thur, vice-présidente adjointe de l'Office national de l'énergie. Les Provinces maritimes et le Québec seront les premières provinces ou régions à ressentir les effets d'une baisse des importations, c'est ainsi que la première phase du programme de rationnement sera de venir à leur aide.

Dans les sept jours suivant la proclamation de l'état d'urgence, des directives seront émises ordonnant aux raffineries de l'Ontario et de l'Ouest d'acheminer une partie de leurs réserves en cru vers l'Est.

La seconde phase porte sur les allocations sectorielles. Il s'agira bien sûr en premier lieu d'approvisionner les services essentiels: police, pompiers, ambulances, transports en commun urbains, agriculture et transports alimentaires.

Certains services publics jugés moins essentiels, seront affectés. Ainsi les transports en commun de longue distance — chemins de fer, transports aériens — l'industrie et le chauffage domestique ne seront servis qu'en deuxième lieu. Les services publics ou industriels non essentiels, passeront au troisième plan. Les allocations leur seront grandement coupées. C'est le cas de l'industrie automobile, des marines et des entreprises publiques.

(Suite à la page A2, 1re col.)



Candidature officielle

Le sénateur Edward "Ted" Kennedy, 47 ans, a officiellement annoncé, hier, qu'il serait candidat à l'investiture du Parti démocrate en vue des élections présidentielles de 1980, faisant ainsi la lutte au candidat sortant, l'actuel président Jimmy Carter. Tous les analystes s'accordent pour reconnaître que la lutte sera dure et serrée. Hier, au Faneuil Hall de Boston, le sénateur Kennedy s'en est immédiatement pris au président Carter, lui reprochant, entre autres, de ne pas offrir le leadership que les Américains attendent de leur président. La bataille est cependant loin d'être perdue pour M. Carter.

page E-7

Selon l'ex-ministre O'Neill Vaugeois devrait étudier ses dossiers

par Paul BENNETT

Le nouveau ministre des Communications, M. Denis Vaugeois, devrait étudier ses dossiers avant de s'interroger publiquement sur l'avenir de ce ministère, qui fête cette année son 10e anniversaire.

C'est ainsi que l'ancien ministre des Communications, M. Louis O'Neill, a réagi, hier, aux déclarations récentes de son successeur remettant en question le rôle, sinon l'existence même du ministère des Communications.

Dans une entrevue accordée au SOLEIL, M. O'Neill a soutenu que le genre d'interrogations soulevées par M. Vaugeois "résulte d'une analyse superficielle des problèmes et d'une méconnaissance de l'importance des dossiers et de l'influence très grande du développement de la technologie sur les médias de communication à dimension culturelle et sociale".

"M. Vaugeois devrait suivre le conseil que le premier ministre donne toujours aux nouveaux ministres et étudier ses dossiers avant de parler", de dire M. O'Neill, qui fut durant trois ans ministre des Communications, jusqu'au remaniement du 21 septembre dernier.

Sans mettre explicitement en cause l'existence du ministère des Com-
(Suite à la page A2, 1re col.)

Le premier ministre Véronique a le trac

par Michel CORBEIL

Aujourd'hui premier ministre du Québec, la jeune Véronique Roy a connu cette semaine les tourments dignes de sa position prestigieuse.

"L'enfant est réellement nerveuse, mentionne sa mère, Mme Huguette Roy. Elle a mal à la tête et elle a de la difficulté à dormir, même si je la couche de bonne heure. Elle sait compter à son âge et, chaque jour, elle me dit combien de jours il lui reste avant d'être premier ministre."

Du haut de ses huit ans, Véronique, qui a été élue à l'émission Les Satellites, confirme que "depuis trois ou quatre jours, j'ai de la misère à dormir. Demain (aujourd'hui), je ne viens pas à l'école. C'est le jour où je vais aller voir le premier ministre. J'ai hâte mais, j'ai un petit peu hâte que ce soit fini. Vendredi aussi, je n'irai pas à l'école parce que je vais être fatiguée", laisse-t-elle tomber d'un air soucieux.

En possession de ses moyens

Tout en souriant, Véronique n'hésite pas à être un brin crâneuse en songeant au grand jour: "Je ne
(Suite à la page A2, 2e col.)



Le Soleil, J.-M. Villeneuve

"Un premier ministre qui aurait peur des photographes? Sûrement pas moi", semble dire Véronique, aujourd'hui première ministre du Québec.

sommaire

Annonces classées	F-3 à F-15
Arts et spectacles	D-6 à D-8
Bandes dessinées	F-16
Bridge	F-4
Carrières et professions	C-10
Décès	F-17
Economie-finances	E-2 à E-4
Feuilleton	F-5
Horoscope	F-6
Information régionale	A-4 et A-5
Mot mystère	F-3
Mots croisés	F-6
Où aller à Québec	D-7
Page documentaire	A-7
Patron	F-4
Pierre Champagne	A-10
Santé	D-2
Sport	C-1 à C-9
Télévision	D-6

météo

Nuageux et éclaircis le matin, nébulosité croissante par la suite, averses en soirée. Demain, dégage-
ment. détails en page F-3

Ultime effort... (Suite de la première page)

riés, sauf exception, ne pourront, eux aussi, être déplacés au-delà d'un rayon de 50 kilomètres.

La Quotidienne
8-4-1

Pénurie...

(Suite de la première page)

Mme Thur a précisé que le plan de rationnement de l'essence prévoit un système de coupons qui n'entrera en vigueur qu'en cas de réductions substantielles des stocks disponibles aux stations-service.

Le nombre de coupons sera le même pour chaque propriétaire de voiture qui pourra toutefois les transférer.

Les planches d'impression des coupons sont déjà faites, mais il faut compter encore plusieurs mois avant que ne soit au point le programme de distribution.

Dans l'intervalle, il appartiendra aux provinces de réglementer le fonctionnement des stations-service.

Parmi les mesures relevant des autorités provinciales, note-t-elle, figurent les horaires d'ouverture des stations-service où certaines mesures techniques et administratives destinées à réduire l'accès des automobilistes aux stations-service. Ainsi, les provinces, comme cela se fait dans les États américains, pourraient limiter la quantité d'essence fournie à chaque automobiliste, ou encore fixer les jours où il peut s'approvisionner selon le numéro de sa plaque d'immatriculation.

Vaugeois...

(Suite de la première page)

munications, M. Vaugeois avait, dans une entrevue au SOLEIL, indiqué que ce ministère ne pouvait survivre sans redéfinir sa vocation et sans transférer à d'autres ministères "plusieurs petits services sympathiques" qui y avaient été greffés artificiellement au gré des circonstances.

Pour sa part, M. O'Neill est convaincu que le ministère des Communications est "un des ministères les mieux structurés et les plus fonctionnels du gouvernement du Québec" et que les "petits services bien sympathiques" dont parle M. Vaugeois n'ont peut-être pas effectivement beaucoup d'importance en termes d'effectifs ou de budget, mais en ont beaucoup en termes de leurs implications culturelles ou économiques.

Il donne l'exemple du dossier de la radio communautaire, dont la présence dans certaines régions éloignées comme la Gaspésie peut être d'une importance vitale pour la vie culturelle de ces communautés.

Il donne aussi l'exemple du Service de propriété intellectuelle, qui non seulement permet au gouvernement de protéger ses propres droits d'auteur mais fournit également des services d'expertise aux auteurs.

Il rappelle également que le rattachement du Service de propriété intellectuelle aux Communications n'est pas l'effet du hasard, mais le fruit d'une décision du Conseil des ministres.

Aussi M. O'Neill n'est-il pas d'accord avec M. Vaugeois quand celui-ci soutient que le ministère des Communications est composé en grande partie de "morceaux" qui se sont greffés artificiellement à ce ministère au fil des années et des circonstances.

Pas plus qu'il n'est d'accord pour dire avec M. Vaugeois que la "guerre du câble" a été jusqu'ici la seule raison de vivre du ministère des Communications. Pour M. O'Neill, c'est là réduire, "par candeur ou par ignorance", la véritable dimension du ministère, dont le câble n'est qu'un dossier parmi d'autres.

Pour M. O'Neill, qui fut également ministre des Affaires culturelles, poste que détient aujourd'hui M. Vaugeois, le ministère des Communications peut se définir comme "un ministère à vocation culturelle dans un contexte de technologie avancée".

Au moment de son implantation, en 1969, sous l'Union nationale, ce ministère a été conçu comme "une structure d'accueil" pour tous les secteurs reliés aux communications modernes, face à l'empissement du gouvernement fédéral.

Pourquoi, demande M. O'Neill, vouloir aujourd'hui enlever cette structure d'accueil et de coordination ou en disperser les "morceaux", alors même que le Québec revendique du fédéral de nouveaux secteurs?

"Si cette structure d'accueil était importante pour un gouvernement autonome comme l'Union nationale, elle devient deux fois plus importante dans la perspective d'accession du Québec à la souveraineté", conclut le député de Chauveau.

"S'il y a un secteur où il y a matière à souveraineté presque intégrale, c'est bien le secteur des communications", croit M. O'Neill, qui rappelle que les communications touchent des secteurs sur lesquels les revendications du Québec ont toujours été les plus radicales.

En résumé, M. O'Neill juge inutile de vouloir restructurer le ministère des Communications ou en réduire l'importance, et encore moins le démanteler, alors même que ce secteur prend une expansion rapide et que le Québec revendique encore davantage de pouvoirs dans ce domaine précis.

Dans les propositions formulées hier, un point risque cependant d'être vertement critiqué par les organisations syndicales. Il concerne les secteurs (champs) d'enseignement des professeurs. Le gouvernement délimite 37 champs tandis que la CEQ, de son côté, restreint à cinq vastes secteurs les possibilités d'enseignement. L'État innove en présentant des bassins de réaffectation pour les employés mis en disponibilité.

Cette question de la sécurité d'emploi, dans le secteur de l'enseignement, constitue un point majeur de discussions. Elle est intimement liée à la tâche, sujet qu'abordent aujourd'hui les négociateurs patronaux et syndicaux.

Sur le plan monétaire, les porte-parole du Front commun ont fait preuve, hier, d'une souplesse méconnue. Sans vouloir nier la demande du salaire minimum décent de \$265, par semaine, le porte-parole de l'intercentrale, M. André Therrien, a parlé de "flexibilité" envisageable.

"Notre objectif n'est pas la grève" a soutenu de son côté M. Fernand Daoust, de la FTQ. Notre objectif, c'est d'obtenir un règlement.

La grève

L'annonce d'un débrayage, le 13 novembre, a provoqué de vifs commentaires de la part du coordonnateur politique de la négociation pour le compte du gouvernement, M. Jacques Parizeau.

Devant les journalistes, le président du Conseil du trésor s'est dit "surpris" par cette menace de grève générale.

Selon lui, l'intercentrale a commencé à préparer son arrêt de travail avant d'avoir procédé à un véritable déstagement dans ses demandes. Il a cependant noté que, depuis quelques jours, le Front commun négocie de façon plus sérieuse et qu'il procède à l'échange de textes.

Le débrayage éventuel survient même "un peu plus tôt que nous ne l'envisagions" selon le ministre.

Signalons finalement que le dégage-ment de mandats ne s'est pas fait sans heurts du côté de l'État. Le bureau du premier ministre a confirmé, hier au SOLEIL, que le député Guy Bisailon a démissionné du poste qu'il occupait au sein du comité ministériel formé pour les fins de la négociation. Il s'agit d'une sorte de comité de stratégie.

Le porte-parole gouvernemental n'a pas voulu révéler les motifs de la désertion du député reconnu pour ses convictions syndicales. "Demandez-lui" a-t-on dit.

Le conseil des ministres suit le dossier attentivement. Il doit d'ailleurs faire connaître aujourd'hui l'attitude qu'il adoptera en ce qui concerne les fonctionnaires dont le comportement agace de plus en plus le gouvernement.

le mot du jour

Le petit penchant

On croyait la partisanerie — le terme, non la situation — disparue dans le langage politique, mais elle est revenue. On peut facilement parler de favoritisme, d'intérêt personnel, de sectarisme, de privilège, de partialité, de protection, etc.

Pierre BELLEAU

Le premier

(Suite de la première page)

serai pas gênée à côté de René Lévesque. Je l'ai pas été quand je l'ai rencontré, lundi passé."

Son grand-père, M. Georges Roy, n'est pas étonné par l'attitude de Véronique. "Avec ce qui lui arrive ces derniers temps, c'est normal que la petite ait des difficultés à s'endormir. Mais, ce n'est pas ça qui changera son tempérament. Elle reste la même."

"C'est une enfant spontanée et ouverte, poursuit le "papy" de Véronique. Elle est toujours de bonne humeur et pas "chicanière" pour deux sous. Elle est naturelle et cela me surprendrait beaucoup qu'elle soit gênée lors de la visite."

Mme Louise Gauthier, l'institutrice de Véronique à l'école Robert-Giffard, confirme les propos de M. Roy. "C'est une petite fille enjouée et riieuse et, pour son âge, elle est un peu plus ouverte que ses camarades. En tout cas, elle s'adapte très bien aux situations. Il y en a plusieurs qui seraient intimidés par ce que lui arrive. Pas elle."

Enviée, mais aussi estimée par ses camarades

Selon Mme Gauthier, c'est toute l'école qui a accueilli Véronique au lendemain de son "élection". "Les élèves, rappelle-t-elle, l'attendaient et formaient presque une haie d'honneur à son arrivée à l'école."

Dans sa classe de troisième année, tous ses amis et copains sont contents pour Véronique. La plupart ont participé au concours et tous auraient bien aimé le gagner. Mais, il n'y a malheureusement qu'un gagnant.

Une copine de Véronique, Caroline Beaulieu, est bien contente. "Je la connais depuis la maternelle. J'ai déjà dîné chez elle. Quand j'ai vu Véronique le lendemain du tirage, je lui ai dit: "Bravo. T'es chanceuse."

"J'aime bien Véronique, con-

tinue Caroline, au milieu du désordre sympathique de la classe. C'est le chef de mon équipe. Elle est bonne comme chef parce qu'elle chicane pas et qu'elle accuse personne quand on fait des mauvais coups. Aussi parce qu'elle lance le ballon fort."

Julie Pugh est une autre amie de Véronique, une amie à l'air particulièrement espiègle. "Quand je l'ai vue à l'école, je l'ai félicitée. J'aurais aimé gagner mais, j'étais contente quand même. J'ai gardé la photo (de Véronique) parue dans le journal parce que c'est mon amie. Si je suis dans le journal, ma mère va être contente et elle va aussi conserver la photo."

Tout en découplant avec application une image d'un cahier à colorier, Julie explique que "Véronique est mon amie parce qu'elle est fine. Elle est mon amie parce qu'elle m'attend quand l'autobus est arrivé... Des fois, c'est moi qui l'attends."

"Des fois, on joue au spectacle Barbie. Lorsque les gars nous agacent, on leur "courent" après. Lorsqu'elle vient chez moi, ses amies l'agacent. D'autres fois, on va au parc ou on fait de la bicyclette."

Aucun des petits compagnons de Véronique ne sait ce qu'il aurait fait s'il avait gagné le concours. "Fiuu. J'aurais aimé ça, affirme Danny Vigneault. Je me serais amusé."

"Vous comprenez, intervient la "maîtresse", Mme Gauthier, nous leur avons dit qu'un premier ministre, c'était quelqu'un qui gouvernait. Mais, ils ne savent pas trop ce que ça fait dans la vie, un premier ministre."

On ne peut tout savoir. Il y a assez de Patrick Crépeault qui sait ce que fait un journaliste. "Eux autres, ils se promènent dans les classes pour écrire des grandes nouvelles."

Le droit à... (Suite de la première page)

Beaucoup de ces listes, ajoutent l'organisme, prévoient des réductions de personnel variant entre 60 et 90 pour 100, d'autres ne fournissent aucun personnel de nuit dans les unités de soins. "Dans une dizaine d'établissements, plusieurs listes syndicales n'accordent aucun personnel syndiqué, ni le jour, ni le soir, ni la nuit."

M. Brunet, qui est aussi président du Comité provincial des malades, était à la tête d'une manifestation fort remarquée au début de juin, alors qu'une centaine de malades en chaises roulantes s'étaient présentés en face du parlement alors que nombre d'hôpitaux étaient frappés par un mouvement de grèves tournantes de leur personnel infirmier.

Or, la perspective d'une grève générale illimitée annoncée pour la semaine prochaine plonge, selon M. Brunet, nombre de malades dans l'angoisse. Quant à toutes les conséquences d'arrêts de travail, dans le milieu hospitalier, ils ne seront jamais tout à fait connues, a-t-il en outre soutenu.

Barbare et révoltant

Pour la coalition, c'est une situation "barbare et révoltante" qui va à l'encontre de la Charte des droits de la personne et de la loi sur les services de santé et les services sociaux. Celle-ci affirme que "toute personne a droit de recevoir des services de santé adéquats sur les plans à la fois

scientifique, humain et social, avec continuité et de façon personnalisée".

Le groupe estime que le rapport de force doit faire place à un rapport de justice et que le droit à la santé prime le droit au travail.

Il demande aux syndiqués qui ont "le pouvoir" d'interrompre les services aux malades, de sacrifier "cette arme redoutable qu'est la grève".

Lors de la manifestation du mois de juin, le Comité provincial des malades avait remis une pétition de 100,000 noms au ministre des Affaires sociales venu les écouter. La coalition entend poursuivre cette initiative et réclamer massivement que les parties en cause, État comme syndicats, ne négocient pas "sur le dos des malades".

Elle invite d'autres groupes à joindre les rangs de ce nouvel organisme.

L'organisme vise donc essentiellement une sensibilisation de la population au sort des malades en temps de grève, dans l'espoir de faire pression auprès du gouvernement "qui pourrait être amené à penser qu'il va perdre des votes par milliers s'il ne fait pas ce qu'il faut".

Il espère aussi que de plus fortes pressions de la part de groupes voués à la protection des droits des malades pourraient amener les syndicats à cesser "de se fier de la situation".



le pull col bateau

encolure arrondie sur les épaules, empiècement côtelé devant et dos. mélange laine d'agneau et angora, blanc, rose, fuchsia, royal, turquoise P.M.G. . . \$38

la maison **simons**
place de l'hôtel-de-ville / place ste-foy



MANTEAUX DE MOUTON RETOURNÉ

Le luxe du mouton retourné, à un prix inattendu...
peau suédée à l'extérieur,
chaude laine à l'intérieur...
surpiqures...
lisérés de cuir.

Rég. \$ 695. \$499,95

à droite:
style imper,
conçu pour petites tailles...
bride au col...
topaze ou taupe...

la maison **simons**
place de l'hôtel-de-ville / place ste-foy

à gauche:
le classique croisé,
double boutonnage,
topaze ou taupe...

Le libéral de Beauce-Sud n'aime pas les journalistes Pas de campagne de peur, selon Hermann Mathieu

par Léonce GAUDREAU
envoyé spécial du SOLEIL

SAINT-GEDEON — Au bout d'une dizaine de kilomètres de route de rang rendue boueuse par la pluie froide de fin d'automne, je m'arrête à la dernière maison du rang 4, où se trouve déjà la voiture de M. Hermann Mathieu. L'horaire du candidat libéral indiquait que M. Hermann Mathieu allait consacrer son avant-midi à faire du porte à porte à Saint-Gédéon et que l'après-midi, rejoint par son chef Claude Ryan, tous deux allaient faire la visite d'industries et de foyers pour personnes âgées, avant de clôturer la soirée par une assemblée publique.

Le chauffeur de M. Mathieu se renfroge et se renferme littéralement dans sa voiture dès qu'il voit le journaliste, comme si celui-ci apportait la peste. A l'intérieur, après avoir franchi un peu insécure le barrage d'un chien bien denté, on découvre déjà installé dans la cuisine, M. Mathieu, tasse de café à la main, le maire de Saint-Gédéon, Paul-Eugène Quirion et M. Isaïe Jolin, l'hôte des deux hommes politiques, dont l'un vient de se faire élire comme maire et l'autre cherche à succéder à Fabien Roy le 14 novembre.

Prestement, on fait sentir au journaliste que sa présence n'est pas désirée. "Monsieur, de dire M. Mathieu, il s'agit d'une visite privée. Veuillez nous laisser tranquilles."

La veille, M. Mathieu avait tenté d'empêcher un journaliste d'enregistrer au studio de CKRB des extraits de ses messages publicitaires.

res. "Vous n'allez tout de même pas me suivre jusque dans les toilettes." Il manifeste un agacement certain pour la curiosité des journalistes à le suivre dans les moindres déplacements, mais il y a aussi cet intérêt qu'ont porté ces mêmes journalistes pour le changement dans le style de campagne du candidat libéral, campagne maintenant centrée, comme on le soulignait hier, sur les questions constitutionnelles, alimentées par le livre blanc du gouvernement québécois sur la souveraineté-association. "Un vote pour le candidat péquiste est un vote pour la séparation, un vote pour Hermann Mathieu est un vote pour un Québec fort dans un Canada renouvelé."

La tension monte donc à mesure qu'on approche du 14 novembre. La veille, cette nervosité s'était surtout fait sentir chez les péquistes qui montrent une certaine désorganisation dans son fonctionnement, comparativement à l'appareil efficace de l'appareil libéral. N'était-on découvert déjà installé dans la cuisine, M. Mathieu, tasse de café à la main, le maire de Saint-Gédéon, Paul-Eugène Quirion et M. Isaïe Jolin, l'hôte des deux hommes politiques, dont l'un vient de se faire élire comme maire et l'autre cherche à succéder à Fabien Roy le 14 novembre.

Pas une campagne de peur

Deux fois M. Mathieu s'est défendu dans deux discours successifs de faire une campagne basée sur la peur.

"J'ai le droit de me poser des questions sur mes droits de propriété sur le Canada", a-t-il dit à une cinquantaine de personnes réunies mardi soir dans la salle de l'OTJ de Saint-Philibert, à une dizaine de kilomètres de Saint-Georges. Il s'est alors demandé quel sort serait réservé aux libertés individuelles

et à l'économie avec l'indépendance.

Dans un discours à certains moments très emporté, il a accusé les péquistes de menteurs, d'hypocrites, de "paqueteux" de salle, qui, depuis 12 ans, vendent la séparation sans le dire.

Comme il l'avait fait ailleurs, M. Mathieu a ensuite accusé le PQ de s'être approprié le fleurdelisé comme symbole de ralliement politique. "Ils nous ont volé notre drapeau." Il donne alors l'exemple de cette profanation lorsque en 1977, en tant que président des fêtes de la Saint-Jean à Saint-Ephrem, il a vu des jeunes s'envelopper dans le drapeau et même vomir dedans. "Gang de profanateurs. J'ai eu honte d'être Québécois."

Hier après-midi, devant plus d'une centaine de membres du club de l'âge d'or de Saint-Martin, il a développé les mêmes thèmes, quoique plus brièvement, tout en se défendant encore de faire une campagne de peur. Et en ajoutant qu'avec la séparation, il faudra s'attendre à une baisse d'économie d'au moins 10 pour 100 en raison de l'écart qui nous sépare déjà du reste de l'économie ontarienne.

Liberté et économie

Après lui, M. Ryan a aussi soulevé les questions des libertés et de l'économie après la séparation. Le PQ est malhonnête, selon le chef libéral, de promettre que les services actuels, comme les pensions de vieillesse, seront maintenus au même niveau. Ou il devra faire des coupures de services de l'ordre de 10 pour 100 ou augmenter les impôts dans la même proportion.

M. Claude Ryan ne ménage pas ses appuis à son candidat Me Mathieu. Il en était à sa cinquième visite et il doit clôturer dimanche soir à Saint-Georges la campagne libérale dans Beauce-Sud, comparativement à seulement deux visites pour le premier ministre Lévesque et peut-être une troisième dimanche après-midi pour la clôture du PQ, également à Saint-Georges. Il ne faut toutefois pas oublier les multiples visites des membres du cabinet Lévesque en Beauce-Sud.

Toute la journée d'hier a été consacrée à Saint-Gédéon, sauf la brève incursion à Saint-Martin, chez les personnes âgées. Les visiteurs ont reçu un accueil officiel que ne pourra sans doute pas espérer l'adversaire péquiste, même s'il prétend avoir à Saint-Gédéon des appuis solides. Sans doute pas auprès des autorités municipales, puisque le maire Paul-Eugène Quirion a accompagné avec chaleur tout au long de la journée, ses distingués visiteurs.

Cette journée relativement efficace pour les libéraux s'est terminée en soirée par une assemblée publique, annoncée par les rues et les rangs pendant toute la journée. Mais seulement 150 personnes ont finalement répondu à l'invitation. Parmi l'assistance se trouvait sans doute Alyre Gilbert, producteur laitier du rang 7, rencontré le matin même sur son tracteur en train de faire des travaux de voirie près du rang 4. Il a dit sa peur des Québécois — c'est-à-dire des "séparatistes" de René Lévesque — et il a élaboré sur ses problèmes de quotas de lait, de hausse des coûts de permis de conduire, etc.



La première apparition du chef libéral Claude Ryan, lors du choix de M. Hermann Mathieu comme candidat du PLQ dans Beauce-Sud, en août dernier.

La conciliation demandée par les marchands d'autos

par Jacques DALLAIRE

L'Association provinciale des marchands d'automobiles, section de Québec, vient de réclamer l'intervention d'un conciliateur, en vue de mener à bien les négociations avec le syndicat des 900 mécaniciens et employés de garage du Québec (CSD).

Les pourparlers sont interrompus depuis le 26 octobre dernier, alors que la partie syndicale repoussait une proposition patronale, dite globale.

Le syndicat CSD est disposé à retourner à la table des négociations, quoique dans son esprit le dialogue est rompu depuis le 26 octobre dernier.

Le négociateur syndical, M. Richard Beaulieu a déclaré au SOLEIL, hier, qu'il espère que l'association, qui représente 28 établissements de la région de Québec, va soumettre des propositions plus "intelligentes", si l'on désire que le dossier progresse.

Le porte-parole patronal, M. René Lavergne, a indiqué, pour sa part, que "ça devrait déboucher ces jours-ci", tant en ce qui concerne la désignation d'un conciliateur que la reprise des pourparlers.

Quant à savoir, si de nouvelles propositions seront avancées par la partie patronale, M. Lavergne n'a pas voulu élaborer.

De toute manière, il semble que, du côté syndical on veuille parler au pire, car hier soir, avait lieu à huis clos, une assemblée des comités de grève, réunissant deux représentants syndicaux par établissement, afin de statuer sur la stratégie à adopter, notamment en fonction d'une grève ou d'un lock-out, le 15 novembre.

Ce sont en effet deux hypothèses que n'écarte pas encore le négociateur syndical, M. Beaulieu.

Quant au porte-parole patronal, M. Lavergne, il s'abstient de tout commentaire, se contentant d'affirmer que "c'est l'affaire de M. Beaulieu, s'il veut parler sur la place publique".

Il y a deux ans, l'association patronale avait décrété un lock-out, qui dura quelques jours, au moment de la renégociation de la convention collective.

Les 900 mécaniciens et employés de garage oeuvrent essentiellement chez les marchands d'automobiles et quelques établissements spécialisés de la région de Québec.

La réduction des heures de travail hebdomadaire de deux heures et demie (les horaires varient de 42 heures et demie à 45 heures selon la classe des employés), le travail à tarif de base en outre des questions salariales ou à incidence monétaire sont autant de problèmes restés en plan actuellement.

Le travail à tarif de base, c'est-à-dire selon le temps alloué par le manufacturier automobile au concessionnaire pour effectuer une réparation spécifique, pourrait faire particulièrement problème, car les syndiqués ne veulent absolument pas en entendre parler, selon M. Beaulieu.

Ce fut l'objet du lock-out lors du dernier conflit et c'est certain que nous ne sommes pas plus d'accord aujourd'hui, expliquait, la semaine dernière au SOLEIL, M. Beaulieu. C'est un problème entre concessionnaires et fabricants d'autos qu'on veut nous remettre sur le dos", précisait-il.

Les garderies échapperont aux villes

par Marie CAQUETTE

Avec l'adoption du projet de loi sur les services de garde, dès Noël ou janvier 1980 vraisemblablement, la création et le maintien de garderies sur le territoire québécois seront soustraits à l'application de tout règlement municipal, tel un règlement de zonage.

Le projet de loi, qui est actuellement sur la table de travail des spécialistes en législation du ministère des Affaires sociales, devrait aussi inclure dans son "aire de protection" les garderies existantes dont la survie est en jeu en raison de problèmes de zonage, telle la garderie le Colombier de Sainte-Foy.

On étudie des hypothèses, des

solutions possibles pour en arriver à une formule qui protège aussi les droits acquis des garderies, avance avec prudence l'attaché de presse du ministre Lazure, M. Normand Saint-Hilaire.

En clair, l'éventuelle loi sur les services de garde pourrait avoir un effet rétroactif pour soustraire des règlements municipaux de zonage les cas précis de garderies actuellement menacées de fermeture.

Bien que le ministre se refuse à faire une déclaration à ce sujet en ce moment, une solution du genre correspond en tous points à son intention, maintes fois exprimée, de favoriser au maximum l'expansion du réseau de garderies.

L'avant-projet de loi sur les services de garde, soumis pour consultation en commission parlementaire en octobre dernier, spécifiait déjà à l'article 91 qu'"aucun règlement municipal adopté en vertu d'une loi générale ou spéciale ne peut avoir pour effet d'empêcher l'instauration ou le maintien d'un service de garde en milieu familial".

La formulation de cette disposition changera dans le projet de loi qui sera bientôt déposé, indique-t-on, mais l'objectif reste le même, en plus d'inclure maintenant les cas spécifiques des garderies déjà menacées alors que la loi n'est pas encore adoptée.

Signalons que les lois à effet rétroactif sont relativement rares et visent toujours des cas précis. "On ne peut rendre illégal ou légal après coup un comportement général comme le fait de conduire à droite ou à gauche sur la route", nous mentionnait un informateur.

La protection que l'on veut accorder par la loi aux garderies n'est cependant pas une première au Québec. Une disposition similaire existe déjà dans la loi sur les services de santé et les services sociaux pour le bénéfice des familles d'accueil, des foyers de groupe et des pavillons qui ne sont pas soumis aux restrictions imposées par règlement municipal.

Mme de Gaulle est morte

PARIS (AFP) — Mme de Gaulle, qui avait été hospitalisée au Val de Grâce (hôpital militaire de Paris) le 14 octobre dernier, est morte cette nuit veille du neuvième anniversaire de la mort du général de Gaulle.

Elle avait été hospitalisée au Val de Grâce une première fois le 4 juillet. Le surlendemain, elle subissait une première intervention chirurgicale. La seconde avait eu lieu le 19 octobre dernier.

Selon les dernières volontés de Mme de Gaulle, sa dépouille doit être transportée directement à l'église de Colombey-les-Deux-Églises (est de la France), où auront lieu ses obsèques. Elle sera inhumée dans le caveau de famille du cimetière de Colombey, aux côtés du général de Gaulle et de leur fille Anne.

Biographie

Mme Charles de Gaulle était née le 22 mai 1900 à Calais (nord de la France). Issue d'une famille de la bourgeoisie aisée — son père, Jacques Vendroux était industriel — Yvonne Vendroux fit ses études à l'Institut Sainte-Agnès à Sanières (banlieue parisienne).

En 1920, elle fait la connaissance du capitaine Charles de Gaulle, alors âgé de 30 ans. Les jeunes gens se

mariant 5 mois plus tard à Calais, le 6 avril 1921. A partir de cette date, la vie de Mme de Gaulle se confond avec le destin de Charles de Gaulle.

Après quelques années passées à Paris, durant lesquelles de Gaulle est attaché au Conseil supérieur de la Guerre, le couple séjourne à Beyrouth (1929-31), où le lieutenant-colonel de Gaulle est affecté à l'état-major des troupes du Levant. Ce sera ensuite Metz (est de la France) avant que n'éclate en 1939, la guerre. Mme de Gaulle a alors trois enfants: Philippe, Elisabeth et Anne, une enfant fragile qui mourra en 1948.

Mme de Gaulle rejoint son mari à Londres le 17 juin 1940: l'Angleterre, Alger en 1943, puis, en 1944, le retour à Paris après la Libération. Lorsque le général quitte le pouvoir en janvier 1946, ils se retirent dans leur propriété de La Boissière, à Colombey-les-Deux-Églises, qu'ils ont achetée en 1934.

Le général de Gaulle revient au

pouvoir en juin 1958 et est élu, le 21 décembre, président de la République. Mme de Gaulle durant plus de dix ans, suivra le chef de l'État dans ses voyages en province et à l'étranger, discrètement, à l'écart des affaires politiques. Elle est à ses côtés, lorsque le 22 août 1962, la voiture présidentielle est mitraillée au Petit-Clamart (banlieue parisienne) sur la route de Villacoublay.

Quand, le 28 avril 1969, le président perd la partie du référendum sur la régionalisation et abandonne ses fonctions, ils se retirent à La Boissière à nouveau. C'est là que, le 9 novembre 1970, dans la soirée, le général est foudroyé à la suite d'une rupture d'anévrisme. Mme de Gaulle continuera à vivre dans le silence de sa propriété jusqu'à l'automne 1978, où l'âge l'oblige à quitter sa maison solitaire. Elle vient à Paris résider dans la maison de retraite des sœurs de l'Immaculée-Conception de Notre-Dame de Lourdes.



Mme Yvonne de Gaulle.

BUREAU D'EXPERTISES TECHNIQUES

Claude Trempe, ing. expert-conseil

Monsieur Claude Trempe, b.a., b.s.c.a., ingénieur, annonce à sa distinguée clientèle l'ouverture de son bureau professionnel au 616 avenue Strasbourg, Ste-Foy.

Après avoir oeuvré durant 7 ans dans le génie-conseil, monsieur Trempe se spécialise spécifiquement depuis 1972 dans les expertises. L'élaboration de preuves techno-légales en matière de vices de construction et de vices cachés et la consultation technique dans le domaine de la construction domiciliaire, commerciale et industrielle.

POUR LE JOUR OÙ VIENDRAIT À MANQUER... FAITES QUE VOTRE FOURNAISE À AIR CHAUD FONCTIONNE AUSSI À L'ÉLECTRICITÉ.

Un simple élément suffit
Une double sécurité en résulte
GUILLOT vend et installe ces éléments qui rendent possible le chauffage à l'huile ou à l'électricité à partir d'un même système.

Informez-vous: 661-9211

GUILLOT

Vous en avez de bonnes à nous conter?

Ecrivez-nous
Courrier du 6/36
2000, rue Berri
4e Etage
MONTREAL (Québec)
H2L 4N5

Au 6/36, on peut aussi gagner avec 5 et même 4 bons numéros!

6/36

IMPRESSION ST-PASCAL ENR.

- Travaux d'imprimerie
- Faire-part - 10%
- Jour - soir: 661-2749

1275, av. Mauffils, Québec

ESPACE DE BUREAU A LOUER

Récemment rénové.
Environ 2,800 p.c.
Secteur Haute-Ville. Libre immédiatement.
Prix à discuter.
522-4751

Un style qui est le vôtre...
Uniquement les plus beaux vêtements.

Jean Fortin

12, DE LA FABRIQUE
692-2490

québec et sa banlieue

Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte-Foy

Val-Bélair priée de mettre fin au déversement de ses eaux usées dans la prise d'eau de Québec

par Raymond GAGNE

Les eaux usées de Val-Bélair se déversent souvent pour ne pas dire assez régulièrement, selon les caprices du temps, dans le réservoir d'eau potable de la ville de Québec, le lac Saint-Charles.

Les citoyens de la capitale l'ignorent peut-être, mais le maire Jean Pelletier est parfaitement au courant

de la situation. Ce qui l'a d'ailleurs amené à transmettre récemment à son homologue de Val-Bélair, M. Yvan Dubé, un avis par lequel il intime à ce dernier de prendre les mesures nécessaires pour que ces déversements cessent immédiatement.

Quant aux résidents du quartier Laurentien de Sainte-Foy, ils refusent d'être importunés par les odeurs nauséabondes qui s'échappent des étangs

d'oxydation de Val-Bélair, situés tout près.

Ils s'en sont plaints aux autorités municipales de Sainte-Foy qui les ont assurés de faire en sorte que la situation soit corrigée dans les plus brefs délais.

La responsable

Ironie du sort, Val-Bélair n'est pas

la responsable des problèmes qui l'affligent et qui, du même coup cause de sérieux désagréments à la ville de Québec et celle de Sainte-Foy.

La Communauté urbaine de Québec, le propriétaire des collecteurs sanitaires de Val-Bélair s'était, jusqu'à hier, refusée de reconnaître sa responsabilité. Et pourtant, selon un mandat qui lui a été octroyé par l'ancienne Régie d'épuration des eaux, au moment où ville de Val-Saint-Michel et Saint-Gérard-Magella s'approprièrent à entreprendre leur fusion (ça se passait en 1964), le BAEQM (Bureau d'aménagement des eaux du Québec métropolitain) acquiesçaient le système de collecteurs desservant les deux municipalités. Le mandat n'a d'ailleurs jamais été changé.

Un changement

La CUQ, à ce qu'il semble, accepte maintenant de reconnaître que le problème des égouts de Val-Bélair relève effectivement de sa responsabilité.

Ce déblocage semble d'ailleurs venir en droite ligne du projet d'assainissement des eaux que le ministre délégué à l'Environnement, Marcel Léger, annonçait récemment et dans lequel des crédits de l'ordre de \$111 millions sont réservés à la Communauté urbaine de Québec.

A la CUQ on nous apprenait, hier, qu'on étudie actuellement le projet Léger afin de voir plus en détails quelles sont les possibilités offertes et les modalités auxquelles on devra s'astreindre.

Des pressions

Ce changement d'attitude de la CUQ vient également du fait que le maire Yvan Dubé, de Val-Bélair, a, dès le 17 octobre dernier, pris des mesures afin de faire comprendre à l'autorité métropolitaine que sa ville ne se tenait pas responsable de la situation qui prévaut au niveau de la disposition des eaux usées.

Dans une directive adressée à tous les principaux responsables des services de Val-Bélair, le maire Dubé a interdit d'utiliser toute pompe dans le but de déverser des eaux usées dans tout ruisseau ou rivière existant à Val-Bélair.

Le lendemain, M. Dubé envoyait au président de la Communauté urbaine de Québec, M. Marcel Pageau, une copie de la directive adressée, la veille aux cadres de Val-Bélair.

Le maire pointait également du doigt les conséquences qui découleraient d'une telle directive et dégageait de toute responsabilité sa municipalité dans l'éventualité où des plaintes ou procédures judiciaires seraient en cause l'attitude adoptée par Val-Bélair.

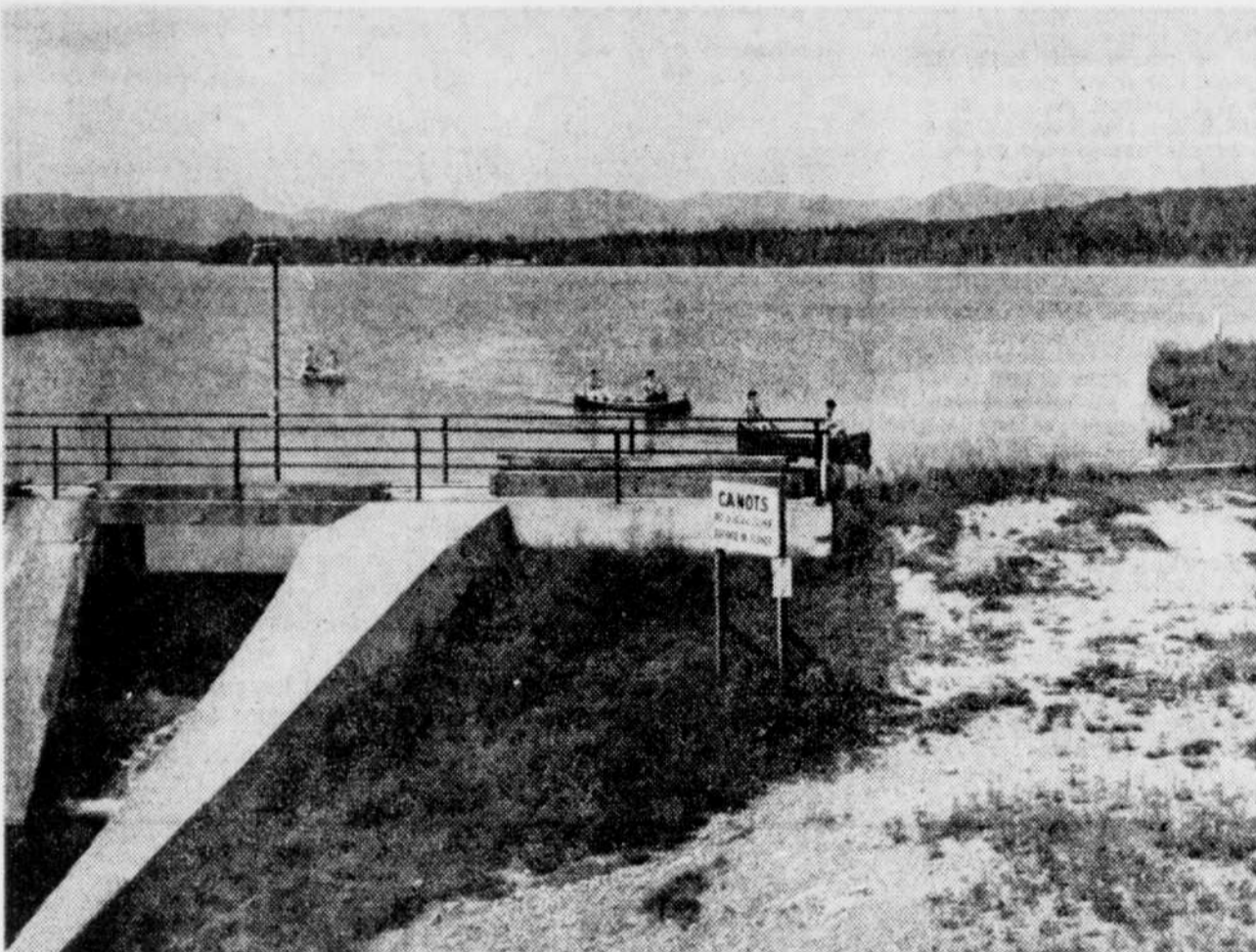
Les conséquences

Les conséquences

Parmi les effets que prévoit le maire de Val-Bélair par suite de l'application, par les cadres de la municipalité, de la directive interdisant l'utilisation de pompes, on retrouve le débordement éventuel des eaux usées dans les secteurs situés à un niveau plus bas que la station de pompage de la rue Hannequin et un débordement dans la station même de pompage.

Les conséquences deviennent alors évidentes: inondations des terrains privés et réclamations qui s'en suivront de même qu'un déversement inévitable dans la rivière Neilson, un affluent de la rivière Saint-Charles qui à son tour alimente le réservoir d'eau potable de la ville de Québec.

J'ose espérer, écrit le maire Yves Dubé, que la politique d'interdire l'utilisation volontaire d'une pompe de la part de la ville de Val-Bélair mettra fin à l'inertie et à la politique d'attentisme des différents paliers gouvernementaux responsables de la situation actuelle de Val-Bélair.



Avant le déversement des eaux usées de Val-Bélair, la prise d'eau de la ville de Québec a connu d'autres problèmes dont le canotage.

Sainte-Foy

La cour devra décider si Thompson était tenu de donner un préavis

par J.-Claude RIVARD

C'est au juge qui aura ultérieurement à analyser le mérite du litige Thompson-Sainte-Foy que le juge Jean-Jacques Bédard, de la cour supérieure, a confié hier le soin de déterminer s'il était nécessaire de donner un préavis à la corporation municipale.

Il était ainsi saisi d'une requête émanant de la ville réclamant que l'ex-industriel Vic Thompson ne soit pas admis à réclamer quelque \$200.000 en utilisant ses camions dans un dépôt mal entretenu, parce qu'il n'a pas prévenu la ville de son intention de la poursuivre, dans les délais accordés par la loi des cités et villes.

Ce montant fait partie d'une somme dépassant les \$6 millions que M. Thompson réclame de la ville et de l'industriel Carol Coulombe, en alléguant qu'il a été pratiquement ruiné suite aux agissements des défendeurs, de leurs préposés et mandataires.

Un allégué de la requête de M. Thompson dit que la ville de Sainte-

Foy s'est, au surplus, portée à des manoeuvres frauduleuses et délictuelles contre le demandeur et ses compagnies. En privant presque régulièrement le dépôt de l'utilisation d'un tracteur servant à étendre les ordures et qui était illégalement employé à travailler sur le terrain Legendre, laissant ledit dépôt dans un état tel que les camions se brisaient et entraînaient des dommages pour au moins \$2.000.

La ville de Sainte-Foy en a réclame le retrait pour la raison qu'elle n'a pas reçu de préavis réglementaire.

La requête a été rejetée, le juge faisant droit aux représentations de M. Thompson qui assumait sa propre défense vu l'état actuel du dossier.

M. Thompson a soutenu que le préavis réclamé par l'article 623 n'est requis qu'en cas d'accidents, de façon à permettre à une corporation municipale de faire rapidement enquête sur les causes d'un événement, de façon à s'assurer une défense pleine et entière.

Il n'est pas requis, a-t-il aussi argumenté, lorsque le dédommagement réclamé résulte d'un acte ou d'une omission délibérée que la ville est présumée connaître. Il le serait encore moins si les dommages causés résultent de l'inexécution d'une obligation contractuelle ou même d'une obligation imposée par la loi. Sous ce chef, il a plaidé que la loi de l'hygiène publique impose à une municipalité de niveler et de traiter périodiquement à la chaux la surface de son dépôt.

Vu l'état actuel du dossier, M. Thompson a raison. Mais la ville de Sainte-Foy a aussi raison lorsqu'elle soutient que l'ex-proprétaire de Service sanitaire Champlain Ltée réclame des indemnités à propos d'événements survenus avant 1973.

Le juge doute donc que l'action, dans son ensemble, soit recevable, pour cause de prescription.

Mais c'est au juge "du fond" qu'il a confié le soin de déterminer si l'avis était requis; s'il y a eu prescription ou non.

Les tronçons terminés de la 440 pourront être utilisés

par Gérald OUELLET

Dans une lettre adressée au maire de Beauport, le nouveau ministre des Transports du Québec, M. Denis De Bellevue, déclare que son ministère est à terminer les plans et devis du tronçon de l'autoroute 440, à l'embouchure de la rivière Beauport, selon un nouveau concept.

A ce sujet, le ministre De Bellevue laisse entendre que d'ici quelques semaines, les municipalités dont celle de Beauport, de même que les corps intermédiaires du secteur, seront invités à examiner la maquette de ce projet. Pour l'imminent, les plans du ministère des Transports visent à faire utiliser par les automobilistes les tronçons terminés de l'autoroute. Pour ce faire, le boulevard Sainte-Anne

sera raccordé à l'autoroute 440 au niveau du viaduc du boulevard des Chutes. La circulation se fera donc temporairement sur le boulevard Sainte-Anne entre la rue d'Estimauville et le viaduc du boulevard des Chutes.

Pour le moment, il a été impossible d'obtenir une réaction des autorités de la ville de Beauport. On sait que la ville adressait le 19 octobre dernier une lettre au ministre des Transports, suite à une intervention d'un contribuable lors d'une assemblée spéciale du conseil municipal tenue le 15 octobre. Il désirait connaître les intentions du ministère des Transports sur le parachèvement des travaux sur l'autoroute 440 au niveau des batures de Beauport.

De plus, on se rappelle qu'en

réponse à une lettre de l'ex-ministre des Transports, M. Lucien Lessard, datée du 10 septembre 1979, le président de la Ligue des citoyens des Chutes Inc. de Beauport remettait un communiqué à la presse. La ligue attendait du projet à l'étude qu'il respecte les désirs exprimés par de nombreux citoyens aux audiences publiques d'octobre 1978, que l'autoroute 440 quitte les batures comme l'avait dit le ministre de l'Environnement, M. Léger, dans sa conférence de presse du 22 novembre 1978. De plus, la ligue anticipait l'aménagement de nombreux points d'accès le long de l'autoroute afin de permettre aux chasseurs, aux biologistes et à la population en général de se rendre facilement sur les batures elles-mêmes, et non seulement sur les digues rocheuses existantes.

Beauport: les brigadiers scolaires demandent une hausse de salaire

par Gérald OUELLET

Les 40 brigadiers scolaires de la ville de Beauport demandent la parité de salaire avec leurs confrères de la ville de Sainte-Foy. C'est ce qui ressort d'une demande formulée par une quinzaine de brigadiers scolaires qui assistaient à l'assemblée générale du conseil municipal cette semaine.

En effet, les brigadiers scolaires de Beauport demandent un minimum de \$100 par semaine au lieu de \$65 qu'ils reçoivent présentement pour effectuer un travail similaire à ceux de la ville de Sainte-Foy. On sait qu'ils ne sont pas syndiqués.

Le maire Marcel Bédard a invité les brigadiers scolaires à se réunir pour formuler une demande officielle à la ville, après quoi il sera possible au conseil municipal de Beauport de prendre une décision. Le maire Bédard a précisé qu'il s'agissait d'une demande d'augmentation d'environ 50 pour 100 et qu'il était difficile de faire des comparaisons avec la ville de Sainte-Foy, cette dernière ayant un budget bien supérieur à celui de Beauport.

Selon le maire Bédard, tout en reconnaissant l'utilité des brigadiers scolaires pour la protection des jeunes, il faut tenir compte des déboursés annuels pour ce service, soit

près de \$140.000 en salaires et accessoires que la ville doit fournir aux brigadiers pour leur protection au travail.

On sait que ce travail est effectué par des personnes âgées ou des femmes. C'est un travail à temps partiel, environ 25 heures par semaine, qui se fait du lundi au vendredi, le matin à l'entrée des classes, le midi et en fin d'après-midi.

Interrogé par téléphone, le responsable du service de la paie pour la ville de Sainte-Foy, M. Lacroix, a précisé que les brigadiers scolaires au service de cette ville reçoivent \$4.40 de l'heure pour un minimum de 20 à 25 heures par semaine selon les besoins. Sainte-Foy compte environ 40 brigadiers scolaires.



Gagnez un "électroménage" Admiral.

Un ensemble de 7 luxueux appareils ménagers Admiral.

GAGNEZ: Un réfrigérateur-congélateur ULTIMA, 16 pieds cubes, sans givre, avec porte noire "wet look".

PLUS: Une cuisinière ULTIMA assortie, 30 pouces, à four autonettoyant et à dispositifs multiples.

PLUS: Un four micro-ondes ADMIRAL, avec commande micro-ordinateur et mémoire à 6 niveaux.

PLUS: Une lave-vaisselle encastrable ou mobile encastrable, avec 20 cycles de lavage et planche à découper en érabie.

PLUS: Un congélateur-coffre ADMIRAL, 12 pieds cubes, format cuisine.

PLUS: Une laveuse 2 vitesses, avec combinaisons de 4 vitesses et 5 choix de température lavage/rincage.

PLUS: Une sècheuse électrique assortie, commande de chaleur à 3 positions et cycle d'air froid.

Tous ces appareils sont de teinte amande et sont couverts par la garantie Admiral et le contrat d'entretien Mastercare*. L'installation n'est pas comprise.

Le prix de détail suggéré de ces sept appareils de première qualité s'élève à \$4 563 en tout.

Comment participer:

Il y aura un "électroménage" à gagner dans chacune des régions suivantes: Atlantique, Montréal, ville de Québec, Ottawa, Toronto, London, Manitoba/Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique. Un total de neuf grands prix au Canada. Pour participer au tirage, il suffit d'entrer chez un détaillant Admiral participant (vous verrez une affiche du Grand Tirage "électroménage" Admiral dans sa vitrine), de remplir une formule de participation et de la déposer dans la boîte réservée à cette fin.

Pour être admissible à gagner l'un des 9 grands prix, il suffit de déposer votre formule de participation dans la boîte, du 1^{er} septembre au 1^{er} décembre 1979 inclusivement.

Aucun achat nécessaire!

Vous n'êtes pas obligé d'acheter quoi que ce soit pour être admissible au tirage.

Vous ne pouvez gagner qu'une fois et vous devez avoir 18 ans ou plus pour être admissible au tirage.

Le tirage se fera le 15 décembre, ou vers le 15 décembre, parmi toutes les formules de participation admissibles reçues. Les noms

des gagnants seront publiés immédiatement après le tirage.

Quel cadeau de Noël - tout un superbe "électroménage" Admiral!

N'attendez pas! Inscrivez-vous dès aujourd'hui au Grand Tirage "électroménage" Admiral!

Canadian Admiral se réserve le droit de publier les noms des gagnants. Le tirage est soumis à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales. Les prix décrits dans cette annonce devront être acceptés tels quels. Les appareils seront livrés au domicile des gagnants, seule l'installation n'est pas comprise. Les employés, les représentants et les agents de la compagnie Canadian Admiral, ainsi que leur famille, ne sont pas admissibles au tirage.

Canadian Admiral a acquitté tous les droits requis en vertu de la loi régissant les loteries, les concours, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

Toute contestation concernant les procédures de ce tirage ou la remise des prix décrits pourra être présentée à la Commission des loteries et courses du Québec.

Embarquons avec l'Amiral Admiral.

Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne-Lorette · Lac-Saint-Charles · Lac Beauport · Saint-Émile · Stoneham

Manque de consultation

Le ministre étonné des propos du maire de Québec...

par Denis ANGERS

Le ministre québécois des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Mme Jocelyne Ouellette, s'étonne et comprend très mal les doléances d'un maire Jean Pelletier qui, lundi, déplorait de ne pas avoir été consulté par les autorités gouvernementales, à propos du projet de conversion du vieux couvent du Bon-Pasteur.

Repondant, hier, par écrit à un maire de Québec qui avait qualifié de «cavalière» la manière d'agir de son ministère dans ce dossier, Mme Ouellette a rappelé à M. Pelletier que, dès 1977, le directeur du Service de l'urbanisme de la capitale, M. Jean Rousseau, avait participé à l'élaboration

d'un schéma d'aménagement de la colline parlementaire qui, justement, prévoyait la transformation en complexe résidentiel des 11 immeubles dudit couvent.

Qui plus est, d'écrire en substance Mme Ouellette, tout au long de l'année 1979, le ministère des Travaux publics a publiquement fait état de sa sympathie à ce projet, commandant même la réalisation d'un concept global d'aménagement. Concept qui fut soumis à la ville de Québec le 1er août dernier et à propos duquel le directeur Rousseau exprimait ses sympathies, le 8 août.

Soulignant que la Corporation d'aménagement du couvent du Bon-

Pasteur a toujours agi de façon autonome — et que, à ce titre, c'est elle qu'il appartenait de consulter les divers paliers gouvernementaux impliqués — le ministre Ouellette se demande donc en quoi sa décision de donner le feu vert au projet peut contrevvenir aux principes de saine collaboration qui régissent les relations entre le gouvernement et la municipalité. Pour l'essence, les reproches du maire Pelletier sont non fondés, à en croire le ministre.

La décision à la ville

D'autre part, Mme Ouellette juge qu'il appartient à la ville de Québec seule de s'impliquer financièrement dans le programme de conversion du

couvent en complexe résidentiel. C'est en effet à elle de consentir, ou non, à inclure ce projet dans le programme conjoint d'aide à la restauration, piloté par la Société d'habitation du Québec et l'administration municipale.

Pour le ministre, la décision gouvernementale ne contraint en rien la municipalité à participer — pour une somme de \$267,000 — au financement du projet Bon-Pasteur. Conséquemment, les allégations du maire Pelletier selon lesquelles le feu vert du gouvernement impliquerait des débourses de \$300,000 de la part des contribuables québécois ne tiendraient pas. D'autant plus que, tel qu'accepté, le projet Bon-Pasteur

pose sur une hypothèse de financement qui n'engage pas le gouvernement municipal.

Le stationnement Claire-Fontaine

Dans la lettre qu'elle faisait tenir au maire Pelletier, Mme Ouellette devait par ailleurs commenter les réserves de ce dernier, quant à la transformation du stationnement Claire-Fontaine en espace vert.

D'apprendre hier, LE SOLEIL, M. Pelletier se serait inquiété auprès du ministre des Travaux publics du sort fait aux utilisateurs actuels de l'emplacement, fonctionnaires le jour et spectateurs du Grand Théâtre le soir.

Surprise de la réaction de son

interlocuteur, Mme Ouellette lui demande donc si le gouvernement doit, ou non, ainsi favoriser le transport en commun et selon quelles modalités. Soulignant que la clientèle actuelle des lieux fut considérée dans le choix du gouvernement, Mme Ouellette dit d'ailleurs croire qu'il n'y aura pas de «relocalisation des stationnements déplacés par le projet de parc». Quand aux utilisateurs des installations du Grand Théâtre, ils pourront compter sur les 500 places de stationnement disponibles aux sous-sols de l'édifice La Laurentienne.

Dans ces deux cas, de conclure le ministre, l'évolution des dossiers «ces trois dernières années ayant été connue de tous, la ville de Québec ne peut prétendre ne pas avoir été consultée».

...qui se voit retourner le même reproche par deux organismes

Le maire Jean Pelletier n'était pas seul, cette semaine, à déplorer publiquement le manque de consultation qu'auraient manifesté, selon lui, les paliers supérieurs de gouvernement à son égard. Assez paradoxalement, en effet, deux associations de contribuables de la Capitale exprimaient hier les mêmes remontrances à l'endroit de l'administration municipale que présidait le maire de Québec.

Ainsi, l'Association des administrateurs de gîtes et restaurants du Vieux-Québec Inc. reprochait-elle aux autorités de la cité de Champlain d'avoir mis en branle des travaux de voirie sur la rue d'Auteuil, entre les rues Saint-Louis et Sainte-Geneviève, sans consultation préalable.

«Ces travaux se conforment encore aux principes de notre maire-éclair», de déplorer la présidente de l'association, Mme Anne Lapointe. La municipalité

entreprend tout de go des travaux, sans nous consulter ni même tenir compte de nos démarches. Selon Mme Lapointe, l'élargissement des trottoirs, décidé unilatéralement par la ville, provoque un ralentissement indu de la circulation automobile et nuit considérablement aux visiteurs qui, venant de la Grande-Allée, s'engagent en voiture sur d'Auteuil.

Qui pis est, les membres de l'association redoutent que, à cause de la construction d'un îlot paysager au coin de Sainte-Geneviève, la circulation dans le secteur ne s'engorge encore davantage, surtout en été alors qu'il y passe pas moins de 500 voyages de calèches quotidiennement.

C'est pourquoi, dans une lettre adressée au maire Pelletier, l'association de ces citoyens et marchands tient à prévenir la municipalité qu'elle sera tenue responsable de tout accident

pouvant survenir dans ce secteur, si les travaux qui y ont été entrepris sont terminés tels qu'ils ont été amorcés.

Consultation à huis clos

À l'autre bout de la ville, le Mouvement d'action populaire de Limoilou (MAPL) tenait par ailleurs à dénoncer la politique de consultation à volets clos que pratique l'administration Pelletier, en ce qui regarde le zonage dans le district Limoilou-Sud.

Membre du comité consultatif constitué à la demande des autorités municipales, le MAPL en veut tout particulièrement au dirigisme du conseil municipal «qui nous interdit de tenir des séances publiques».

Selon M. Paul Ouellet, du MAPL, la politique du huis clos a été imposée au comité consultatif par le maire Pel-

letier, au moment où ce dernier faisait part des règles de procédure du nouvel organisme paramunicipal, jeudi dernier. Pour M. Ouellet, cette «politique du silence» est difficilement acceptable d'autant plus qu'elle pourrait servir à dissimuler les désaccords entre les citoyens et les autorités de la ville, désaccords qui risqueraient d'éclater au grand jour lors des rencontres du comité consultatif sur le zonage.

Appuyé par les représentants de deux comités d'écoles de Limoilou qui siègent également au sein dudit comité, le MAPL a conséquemment tenu à marquer sa dissidence sur ce principe de fonctionnement à huis clos, ne voulant pas, comme le fait la municipalité, ainsi «empêcher la population d'assister à des réunions qui déterminent le visage de leur quartier pour les prochaines années».



Le maire Jean PELLETIER.

Le Soleil, Roland Marcoux

Télécâble: pas de décision avant la semaine prochaine

par Jean GARON

Ce n'est pas avant la semaine prochaine que les 108 employés de Câblevision nationale de Québec, membres du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), ne seront appelés à se prononcer en assemblée générale sur l'entente de principe conclue entre leurs représentants et ceux de l'entreprise, en

lock-out depuis le 16 septembre dernier.

En effet, contrairement à ce que croyait le porte-parole de la partie patronale, M. Roger Charest, cette assemblée ne pourra se tenir demain puisque le syndicat n'a pas terminé l'étude des données statistiques fournies hier par Câblevision sur ses offres monétaires.

Le permanent syndical

au dossier, M. Yvon Forgues, a déclaré que le sprint de négociation entrepris ce matin devrait être déterminant. M. Charest a souligné pour sa part qu'il ne s'agissait que de finaliser le normatif.

Les abonnés devront donc continuer à prendre leur mal en patience, le service ne sera certainement pas rétabli avant un certain temps.



Le Soleil, Gilles Lafond

Vandalisme

Des vandales ont saccagé une douzaine de pierres tombales dans le cimetière Notre-Dame-de-Foy, au cours de la nuit d'hier. Mais le curé Fred Berthiaume n'a été mis au courant des faits que vers midi. Il a aussitôt logé une plainte au service de police qui a ouvert une enquête sur ces actes de vandalisme peu coutumier.

Si vous placez votre argent dans des comptes d'épargne, des certificats de placement, des obligations d'épargne, des fonds mutuels, des obligations ou des débentures, des actions ordinaires ou tout autre titre...

Cette brochure s'adresse à vous

En 20 pages, Wood Gundy vous explique, avec simplicité, les points essentiels que vous devez connaître sur les obligations. Cette brochure n'est pas destinée aux courtiers en obligations pas plus qu'elle ne prétend vous former à ce métier. Elle répond à diverses questions que vous vous posez: qu'est-ce qu'une obligation, quels sont les divers types d'obligations, en quoi se distinguent-elles des autres titres de placement et comment peut-on les utiliser pour augmenter son revenu, réaliser une plus-value ou faire des économies. Vous apprendrez à juger la qualité des obligations, à calculer leur rendement et bien plus encore.

Si vous cherchez à faire fructifier votre argent, n'hésitez pas à demander cette précieuse brochure.



Wood Gundy vous l'offre gratuitement

Il vous suffit de remplir ce coupon et de l'envoyer ou de contacter le bureau de Wood Gundy le plus proche.



Destinataire: Wood Gundy Limitee
Maison Cureaux
86, rue St-Louis
Québec (Québec) G1R 3Z5
Tel: (418) 692-4200

Veuillez m'envoyer, sans obligation de ma part, un exemplaire de la nouvelle brochure de Wood Gundy sur les obligations.

NOM _____
 ADRESSE _____
 VILLE _____
 TEL. (PROPR.) _____
 TEL. (TRAVAIL) _____
 TEL. (MAISON) _____

Client de Wood Gundy, veuillez indiquer le nom de votre représentant.

éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:
Jacques-G. Francoeur

Président et directeur général:
Paul-A. Audet

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin

Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:
Claude Beauchamp

Directeur de l'information:
Claude Masson

Directeur de l'édition:
Marcel Pépín

Une leçon pour Clark

M. Joe Clark a sauvé la tête de son gouvernement. M. Pierre Trudeau a fait confirmer son leadership par un soutien unanime de ses députés. M. Edward Broadbent a pu afficher autant de cran que son voisin libéral, illustrant par là sa détermination à faire progresser son parti dans le territoire laissé vacant par le recul libéral. Enfin, M. Fabien Roy a réussi à faire reconnaître son parti et à se faire reconnaître comme un chef rompu à la tactique, avec qui il faudra désormais apprendre à compter. Par dessus tout, les Canadiens se sont épargné le cirque d'une nouvelle campagne électorale.

Tout le monde peut donc tirer profit de cette mince victoire des conservateurs contre l'offensive conjuguée des libéraux et des néo-démocrates, grâce à l'appoint des cinq voix créditistes, qu'on s'était amusé à feindre d'ignorer au fond de la Chambre des communes depuis l'ouverture du Parlement. Mais la leçon sera salutaire pour les ministériels.

Personne n'a jamais vraiment cru à la possibilité d'un renversement du gouvernement Clark, si tôt après le début des travaux parlementaires. Les créditistes prêchent depuis plusieurs années la réforme de la loi électorale, pour obliger le gouvernement à tenir des élections à date fixe. Il eut été à la fois puéril et inconséquent de leur part de renier ce point de

leur programme, au moment précis où ils sont menacés d'extinction, si un scrutin hâtif les surprend dans leur désarroi. Mais M. Fabien Roy a su si bien profiter de la situation que M. Clark et ses troupes ne pouvaient plus prendre de chance. Deux absences créditistes en effet auraient suffi pour renvoyer au président des Communes l'odieuse de la décision de soutenir ou de faire chuter le gouvernement. En pareilles circonstances, un gouvernement cède vite aux pressions, ce que fit M. Clark.

Si les résultats des prochaines élections complémentaires dans Prince-Albert, ancien siège de M. John Diefenbaker et dans Burin-Burgeo, ancien comté de M. Donald Jamieson, devaient renforcer l'opposition libérale ou néo-démocrate, la position de M. Clark serait encore plus précaire et le soutien inconditionnel de M. Roy deviendrait plus précieuse encore.

Le résultat immédiat de cette offensive contre le gouvernement Clark a par ailleurs pour curieux effet de redonner l'initiative au gouvernement en matière économique, tout en repoussant au second plan la question référendaire, avec laquelle il commençait à éprouver des difficultés.

En annonçant un face-à-face des premiers ministres, en garantissant l'approvisionnement de l'Est du Canada en pétrole et en promettant

de recourir à des mesures d'urgence pour protéger les consommateurs canadiens, M. Clark atténue l'inquiétude qui gagne toutes les régions du pays, mais il ne règle nullement le problème le plus épineux, celui des prix élevés du pétrole.

C'est sur cette question que les électeurs sont peut-être prêts à le faire trébucher. Les partis d'opposition le savent et guettent avec appétit l'occasion propice pour profiter du désaccord bien connu entre l'Ontario et l'Alberta touchant la détermination des hausses de prix. La conférence des premiers ministres, qui se tiendra lundi prochain à Ottawa, sera donc un test majeur pour la crédibilité de M. Clark et de son équipe. S'il réussit à dégager un consensus entre les premiers ministres pour échelonner sur une plus longue période les hausses de prix inévitables, il aura fait mentir M. Trudeau qui croit toujours que le gouvernement fédéral doit obligatoirement déterminer seul l'intérêt général du pays, face aux pressions contradictoires des provinces. S'il échoue, la coalition entre libéraux et néo-démocrates se renforcera.

Si cette coalition serrée des libéraux et des néo-démocrates persiste, la présence des créditistes aux Communes prendra un poids politique disproportionné par rapport à leur nombre. C'est un défi que M. Roy devra relever avec

prudence, car s'il est en mesure de faire danser le gouvernement, il peut rapidement gâcher son autorité morale en abusant de sa force circonstancielle.

Dans le débat sur la motion de censure libérale, le chef créditiste a eu l'astuce de lier son soutien au gouvernement à des mesures énergétiques qui touchent non seulement le Québec mais aussi les Maritimes, faisant ainsi passer au second plan son objectif d'obtenir une reconnaissance officielle aux Communes. Sa crédibilité comme négociateur et comme politicien s'en trouve rehaussée, dans un milieu où on respecte les gens habiles, mais où on renie rapidement les maîtres-chanteurs. Sur la question constitutionnelle, notamment, M. Roy aurait avantage à faire preuve de circonspection.

Quant aux ministériels, ils viennent d'avoir la preuve qu'il est prétentieux de leur part de songer à gouverner comme s'ils étaient majoritaires. Ils devront tenir compte de l'opinion des partis adversaires, particulièrement dans le dossier de Pétro-Canada et dans l'attitude à adopter face au Québec. La moindre arrogance de leur part pourrait se traduire par un vote dans la neige.

Face à un exécutif minoritaire, les législateurs reprennent toujours goût à légiférer.

Marcel PÉPIN

Additifs naturistes

Il est à espérer que le réputé laboratoire d'analyses et d'expertises alimentaires du ministère québécois de l'Agriculture (MAQ) se penchera bientôt sur la fulgurante industrie de l'alimentation naturelle au Québec.

Car à la suite du débat, entrepris cette semaine, entre la chaîne de Magasins Cooprix et le guru du naturisme, le Dr Jean-Marc Brunet, quant à la présence ou non d'additifs chimiques dans les aliments qui se vendent plus cher à cause, justement, de leur absence reconnue, les consommateurs ont le droit d'en avoir le cœur net.

C'est un fait que le mot "naturel" se vend à toutes les sauces depuis quelques années. La crainte du cancer par la chimie, la nostalgie d'un retour aux sources de la nature comme modes de vie, le battage publicitaire ayant entouré la fondation de clubs, boutiques, coopératives d'alimentation naturelle ont de toute évidence créé l'offre et la demande dans le domaine d'une alimentation de qualité supérieure. D'une mer à l'autre, ainsi, on dénombre quelque 1.000 établissements spécialisés dans le commerce des produits dits naturels.

On imagine donc que la tentation est grande pour quiconque de faire une piastre rapidement sur

le dos d'une clientèle pas toujours avertie et qui voue un culte aux produits naturels. Voilà une industrie nouvelle où les pouvoirs publics devraient être particulièrement soucieux de la protection du consommateur. Fatalement, néanmoins, l'Etat ne peut assumer une responsabilité de choix et une vigilance qui incombent à chaque individu. D'ores et déjà, l'Etat-Providence joue suffisamment à la mère avec nous!

Dans un numéro spécial publié l'été dernier, le magazine "Protégez-vous", de l'Office de protection du consommateur se disait incapable de suggérer une recette-miracle pouvant mettre en preuve que les aliments naturels consommés au Québec sont exempts d'additifs. La raison en est que les lois qui régissent le secteur de l'alimentation ne précisent pas le mot "naturel" et l'expression "magasins d'aliments naturels"...

En attendant d'y voir plus clair, on peut à coup sûr retenir une contre-réclame des Magasins Cooprix qui n'a rien de novateur parce qu'elle s'appuie sur des vérités de La Palice: payez plus cher si vous voulez mais exigez des contrôles et des garanties; attention aux marchands qui se prennent pour votre médecin!

Jacques DUMAIS



Bellemare s'accroche

Le député unioniste de John-son, M. Maurice Bellemare, a mérité, sans conteste, durant sa prolifique carrière politique, une réputation d'originalité que nul ne saurait lui envier.

Et, sans doute, a-t-il ajouté une dimension particulière à cette caractéristique en annonçant, hier, qu'il différerait son départ de l'Assemblée nationale. A la surprise de tout le monde.

Coup de théâtre, si l'on veut, il demeure incontestable que cette importante décision lui est strictement personnelle et qu'il lui appartient d'en faire part d'une façon officielle.

Mais, en tant qu'homme politique de grande expérience, et de probité, il n'était pas sans ignorer que la rumeur s'étant accrue de sa démission imminente et ayant été, au surplus, avancée par la plupart des grands médias d'information, il lui incombait de la préciser ou de la taire pour éviter de se payer inutilement la tête de quiconque.

Il est indéniable que la plupart de ces médias lui avait préparé une sortie digne de ses mérites. Et ces hommages demeurent largement à point.

On comprend que les circonstances particulières qui ont poussé le vieux routier unioniste dans ses retranchements lui aient causé une sorte d'amertume qui ait pu influencer l'opportunité de sa décision. Mais il n'empêche que, le jour où M. Bellemare décidera de se retirer, on ne pourra pas oublier de se rappeler qu'il avait forfait à ses bonnes habitudes envers la presse. Paul LACHANCE

point de vue

Le Nicaragua, après la victoire sandiniste

par Bertrand DE LA GRANGE
(collaboration spéciale)

Après la victoire des sandinistes en juillet dernier, la société canadienne Noranda rapatriait précipitamment ses ingénieurs et contremaîtres étrangers qui travaillaient dans la mine d'or de Limon, au Nicaragua, abandonnant sur place du minerai pour la valeur de 500.000 dollars. Aujourd'hui, les mineurs ont pris en main l'exploitation de la mine qui appartenait à la société Septentrion, filiale à 60 pour 100 de Noranda.

Le cas de la mine de Limon est représentatif de la situation qui prévaut au Nicaragua après trois mois de gouvernement sandiniste: l'Etat a remplacé l'ancien dictateur Somoza au niveau du contrôle des moyens de production et le capital étranger reste dans l'expectative, attendant de connaître les orientations du nouveau régime.

Le fougueux ministre de la réforme agraire, M. Jaime Wheelock, 32 ans à peine, déclarait récemment que la terre, les mines et le commerce extérieur allaient devenir des "biens sociaux" et ne seraient donc plus des biens privés.

Comme pour les banques, qui ont été nationalisées dans les premiers jours de la victoire, le contrôle du commerce

extérieur par l'Etat est déjà en vigueur pour les cinq produits d'exportation du pays: le coton, le café, la viande, le sucre et les crevettes. Les entreprises qui appartenaient à la famille Somoza et à ses alliés ont été confisquées.

L'ancien dictateur avait des intérêts très importants dans tous les secteurs et possédait notamment la seule compagnie aérienne du pays, la plus grande fabrique de bière, l'unique cimenterie. Ses entreprises étaient cependant souvent mal gérées et beaucoup n'étaient plus rentables.

Le gouvernement reste cependant gagnant puisqu'il n'a pas déboursé un sou pour exproprier l'ancien dictateur maintenant exilé au Paraguay où il a transféré une grosse partie de sa fortune, issue du pillage systématique des caisses de l'Etat par sa famille pendant près de 50 ans.

Agriculture

C'est cependant dans le domaine agricole que l'intervention de l'Etat est la plus spectaculaire. L'ex-général Somoza, encore lui, possédait en effet environ 40 pour 100 des terres cultivables du pays. Si on ajoute les terres de ses alliés, on arrive à une superficie de 50.000 kilomètres carrés, soit plus de 40 pour 100 de la superficie totale du pays!

En confisquant purement et simplement ces gigantesques propriétés, la junte sandiniste a réalisé une opération populaire qui va lui permettre de mettre sur pied une réforme agraire sans avoir à forcer la main aux anciens propriétaires puisqu'ils ont quitté le pays. Le responsable de la réforme agraire, M. Wheelock, ne veut pas distribuer la terre comme le souhaitent bien sûr la majorité des 300.000 ouvriers agricoles qui n'ont jamais eu la chance de posséder la moindre parcelle.

Pour l'Institut national de la réforme agraire, qui a recruté de nombreux experts étrangers pour l'aider dans une tâche très complexe, la parcellisation des grands domaines serait une décision irresponsable dans la mesure où elle nuirait à la production des cultures destinées à l'exportation, principales sources de devises d'un pays dont les caisses sont vides et la dette extérieure très élevée.

La réforme agraire vise donc avant tout à maintenir la rentabilité du secteur agricole d'exportation en transférant à l'Etat les terres de la famille Somoza. Le gouvernement sandiniste est même disposé à renforcer ce secteur en développant de nouvelles cultures tropicales, comme le cacao et les avocats, dont la demande est forte sur les marchés internationaux.

Le caractère socialisant de la révolution sandiniste, et même carrément marxiste pour certains dirigeants dont M. Wheelock, ne saurait cependant se contenter d'un transfert de propriété qui ne serait pas accompagné d'un changement radical dans les rapports de travail.

C'est pourquoi, selon les directives des responsables de la réforme agraire, les ouvriers agricoles seront appelés à participer à l'organisation de la production par l'intermédiaire de leur syndicat. Il s'agit de mettre sur pied un processus de consultation dont on peut espérer qu'il n'aboutira pas aux échecs retentissants qu'on connut dans ce domaine Cuba et le Pérou.

Les dirigeants sandinistes ont d'ailleurs la franchise, et l'audace, de reconnaître qu'ils ne savent pas eux-mêmes où va les mener cette véritable révolution dans les rapports de production. Ils ajoutent cependant qu'il n'est pas question de remplacer la bourgeoisie, qui participe d'ailleurs au gouvernement, par un capitalisme d'Etat.

Avec une dette extérieure de 1.6 million de dollars, soit l'équivalent de près de trois années d'exportation, le Nicaragua est obligé de faire preuve

d'une grande souplesse auprès de ses créanciers s'il veut obtenir les nouveaux prêts dont il a absolument besoin pour reconstruire un pays totalement en ruine.

En attendant, le Nicaragua essaie péniblement de remonter la pente. L'aide internationale tant promise se fait attendre et certains pays posent des conditions politiques. Seuls les pays de la Communauté économique européenne, le Mexique et Cuba ont jusqu'à présent fait preuve de générosité. Les dirigeants sandinistes reconnaissent cependant que les Etats-Unis, et plus particulièrement le président Carter, ont un préjugé plutôt favorable à leur égard. M. Carter a reçu plusieurs membres de la junte sandiniste en septembre et s'est déclaré disposé à renégocier la dette du Nicaragua à l'égard des Etats-Unis. Les bonnes dispositions de la Maison-Blanche pourraient être de courte durée, craint-on à Managua, non parce que M. Carter risque de changer d'attitude mais tout simplement parce qu'il risque d'être remplacé par un président plus "agressif". A moins que son successeur ne soit Ted Kennedy qui, en raison du soutien qu'il a apporté au Front sandiniste au cours de sa lutte contre Somoza, a déjà été invité à se rendre en visite officielle au Nicaragua.

Le livre blanc sur la souveraineté-association

Les minorités sur une terre québécoise indivisible, inaliénable

Un Québec souverain aura à traiter avec ses minorités: Amérindiens, Inuit, Anglo-Saxons, etc. Il demeure un principe fortement affirmé dans le livre blanc sur la souveraineté-association rendu public la semaine dernière: le territoire québécois est indivisible et inaliénable! Quelle sera la réaction des Québécois alors majoritaires face à d'éventuelles réclamations territoriales? Quelle sera l'attitude de l'Etat québécois à l'égard des minorités francophones hors Québec?



léonce gaudreault

En voulant passer d'un statut de minoritaire à celui de majoritaire par son projet de souveraineté-association, le gouvernement québécois doit nécessairement s'attendre à ce que la question de ses propres minorités se pose sous un nouvel éclairage et sans doute avec encore plus d'acuité.

En effet ce Québec majoritaire devra encore traiter avec les premiers occupants, les Amérindiens et les Inuit. C'est d'eux dont il s'agit dans un passage du livre blanc de la souveraineté-association qui fait référence à l'entente de la baie James.

Il devra aussi tenir compte de cette partie importante de la population (20 pour 100) qu'on regroupe indistinctement sous la désignation de "communauté anglophone". Il s'agit en fait de deux entités, les anglo-saxons et... "les autres" comme on les appelle dans les études statistiques, c'est-à-dire les minorités ethniques qui, jusqu'à maintenant, se sont identifiées massivement à la communauté anglophone.

Enfin, il y a cette catégorie de minoritaires qui ne vit pas sur le sol québécois mais dont le passé et l'avenir sont fortement influencés par la situation québécoise. Ce sont les francophones hors Québec.

Le livre blanc parle de tous ces groupes minoritaires, sans toutefois s'y attarder. Cette parcimonie s'explique toutefois très bien du fait que la démarche du gouvernement du Parti québécois est précisément de faire accéder sa population francophone à un statut de majoritaire. Dans cette perspective, on va au plus pressé tout en souhaitant de ne pas

éveiller des velléités d'autonomie trop importantes. Mais les brèves références du livre blanc à ces questions et les explications du premier ministre René Lévesque sont suffisamment explicites pour pouvoir poser le problème.

En gros, le message du Québec à ses minorités est le suivant: l'intégrité territoriale du Québec est une réalité juridique. Ces groupes minoritaires doivent donc garder ce fait en mémoire et ne pas rêver de pouvoir détacher une parcelle du territoire québécois en cas de dissidence avec la volonté majoritaire. Pas plus qu'il ne saurait être question que les Acadiens du Nouveau-Brunswick ou les francophones du nord ontarien puissent se séparer de ces provinces.

L'intégrité des sociétés autochtones

Sur la question des autochtones, le livre blanc affirme d'abord une chose: depuis la conclusion de l'entente de la baie James, il n'existe plus aucune servitude sur une partie quelconque du territoire québécois. Cette prémisses étant formulée, le Québec ouvre ensuite la porte à la négociation avec les communautés amérindiennes et inuit qui le désirent pour que celles-ci puissent se donner des "institutions destinées à sauvegarder l'intégrité de leurs sociétés et à leur permettre de se développer librement, selon leur culture et leur génie propres".

L'entente de la baie James a effectivement donné naissance à des institutions particulières chez les Cris et les Inuit. Mais ces institutions, affirment les observateurs sensibles à ces communautés, ne sont finalement que des véhicules à peine subtils d'assimilation à long terme à la société blanche. Le passage du livre blanc permet toutefois en principe à des groupes dissidents comme les Inuit de Povungnituk, d'Ivujivik et de Sagloue de négocier avec le gouvernement québécois la mise en place

d'institutions distinctes de celles comprises dans l'entente de la baie James.

Unilinguisme et multiculturalisme

Le livre blanc sur la souveraineté-association consacre, tout compte fait, peu de passages à la communauté anglophone du Québec et à ses autres groupes minoritaires. La loi 101 décrétant les français comme seule langue officielle a déjà amplement défini la place réservée à ces minorités dans ce Québec majoritaire.

Au chapitre quatre consacré à l'entente même, le gouvernement assure la minorité anglophone du Québec qu'elle continuera évidemment de jouir des droits qu'elle possède présentement, c'est-à-dire ceux qui sont délimités par la loi 101. Aux autres groupes minoritaires qui ont eu tendance par le passé à s'intégrer à la communauté anglophone, on propose en fait le multiculturalisme que le gouvernement canadien a cherché à imposer au début des années soixante-dix, rejetant ainsi le biculturalisme (des deux peuples fondateurs) que défendait la commission Laurendeau-Dunton. A ces autres communautés du Québec, peut-on lire dans le livre blanc, "l'Etat fournira les moyens nécessaires à la mise en valeur de leurs richesses culturelles". C'est la politique de l'unilinguisme francophone et du multiculturalisme avec, en plus, le maintien des droits particuliers reconnus à la communauté anglophone.

L'établissement des rapports du nouveau Québec de la souveraineté-association avec ses autochtones, sa minorité anglophone et ses autres minorités doivent évidemment se comprendre dans un respect total de l'intégrité territoriale du Québec.

Sur ce dernier point, le premier ministre René Lévesque a été explicite à l'Assemblée nationale, à la suite d'une question du député anglophone (ex-unioniste devenu indépendant) William

Shaw, à qui il a clairement affirmé que le Québec ne tolérerait pas qu'un groupe minoritaire puisse partir avec une parcelle du territoire québécois. Selon lui, une telle chose ne s'est jamais faite dans un contexte démocratique.

Les francophones hors Québec

Pas plus, ajoutait-il, que les Acadiens du Nouveau-Brunswick et les francophones ne sauraient le faire. Cette affirmation sera évidemment contestée par les militants du Parti acadien qui, précisément, veulent la création d'une province acadienne, rêve qui a d'ailleurs gagné une majorité de délégués à la récente convention d'orientation de la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick.

Mais au-delà de cette question théorique de l'intégrité territoriale, quelle part le livre blanc fait-il à la communauté francophone des autres provinces canadiennes? Depuis toujours, Québec a voulu être la capitale du Canada français. Sous Duplessis, sous Lesage, sous Bourassa, le gouvernement québécois a constamment soutenu vouloir être le gouvernement national des Canadiens français. En délimitant désormais le "pays" au territoire québécois, le gouvernement du PQ offre une perspective différente qui tend plutôt à soutenir la tendance actuelle à la concentration des francophones au Québec, accentuée par le haut taux d'assimilation dans la population francophone hors Québec. Le démographe Jacques Henripin, rappelle le livre vert, prédit qu'en l'an 2000, de 92 à 95 pour cent des francophones du Canada vivront au Québec.

Donc, face à cette "diaspora" comme certains nationalistes l'appellent parfois, le Québec ne se reconnaît formellement qu'une responsabilité morale, du moins en terme juridique comme l'a expliqué le premier ministre à un journaliste acadien.

Mais il peut faire plus, comme le dit le livre blanc au chapitre intitulé "Québec,

terre d'avenir". Le Québec pourra accroître son aide technique à ces francophones hors Québec. Il a déjà signé une entente de \$261.000 avec leurs associations. Il a donné \$100.000 pour l'organisation de la dernière convention d'orientation des Acadiens. Il souhaite ouvrir une délégation à Moncton. Il pourra aussi revenir avec son projet de signature d'accords de réciprocité qui permettraient à ces francophones de jouir chez eux des mêmes avantages dont bénéficient actuellement les Québécois anglophones. Et ainsi contrer la forte assimilation qui les décime selon les données de la Fédération des francophones hors Québec (Les Héritiers de lord Durham).

Ce projet d'accords a été refusé en 1977, lorsqu'il a participé à la conférence des premiers ministres provinciaux à St. Andrews (N.-B.), mais des indices contenus dans le livre blanc et dans les propos du premier ministre Lévesque amènent à croire que le Québec pourrait forcer l'acceptation de ces accords de réciprocité, notamment en matière de langue d'enseignement, lors des négociations sur la souveraineté-association qui suivraient une réponse affirmative au référendum. On mettrait en balance les droits accordés aux anglo-québécois et ceux consentis aux francophones des provinces canadiennes lors d'éventuelles discussions avec le Canada anglais sur la protection des minorités.

Enfin, cette politique "d'appui moral" comme le désigne le livre blanc serait complétée d'un programme d'aide aux francophones qui voudraient venir s'établir au Québec advenant l'accession du Québec à l'indépendance ou à la souveraineté politique.

Voilà donc esquissée la politique que le Québec majoritaire du livre blanc entend soutenir pour ses minorités et les minorités francophones hors Québec. Le fondement de cette politique, comme on l'a vu plus haut, demeure toutefois le respect jaloux de l'intégrité territoriale du Québec.

L'arroseur arrosé?

Ryan accusé à son tour d'être "un menteur public"



gilles lesage à québec

Piqué au vif par l'accusation de M. Claude Ryan, voulant que M. Claude Morin ait menti à l'Assemblée nationale, le gouvernement a réagi vivement hier.

"C'est un menteur public", a lancé inopinément le premier ministre à l'adresse du chef de l'Opposition officielle, qui était absent de Québec et probablement en campagne dans Beauce-Sud. "Un lâche", renchérit un ministre d'Etat, M. Bernard Landry. Plus sobre, malgré l'émotion qui paraît dans sa voix, le ministre des Affaires intergouvernementales estime qu'on lui fait des procès d'intention, que M. Ryan

est de travers et change d'avis avec le temps. "C'est peut-être l'influence de la politique partisane", dit le député de Louis-Hébert.

Toute l'affaire tourne autour de la non-divulgation d'études concernant les relations Québec-Ottawa et payées à même les fonds publics. En rendant publique une analyse sur l'assurance-chômage, mardi, M. Ryan a accusé le ministre d'avoir menti aux députés à cet égard, ce qui est fort grave en régime parlementaire. Utilisant les mêmes débats que son accusateur, M. Morin répond que ces attaques sont non fondées et injustes. Il a lui-même fait état d'études semblables, il y a déjà deux ans, mais il s'agit de dossiers internes qui peuvent servir à des négociations et qui n'ont donc pas à être rendus publics. Il estime que les déclarations incriminées utilisées par M. Ryan sont tronquées et tirées de leur contexte. Il fait état de sa loyauté au service de quatre premiers ministres et rappelle un éditorial élogieux que M.

Ryan lui a consacré dans Le Devoir, en octobre 1971.

Un problème d'accès

Qui a raison et qui a tort? Est-ce, une fois de plus, l'histoire de l'arroseur arrosé? J'avoue à ma courte honte que j'ai beaucoup de difficulté à m'y retrouver dans ces exercices d'exégèse et de sémantique. Il y a là, à tout le moins, un vaste malentendu qui s'est installé depuis deux ans.

Mais l'incident, qui est loin d'être clos, pose un problème fondamental qui revient de façon périodique: celui de l'accès à l'information publique. De temps immémorial, le gouvernement du Québec, à l'instar de bien d'autres, fonctionne comme si tous les documents en sa possession étaient secrets, sauf ceux qu'il veut bien, lui, rendre publics, quand bon lui semble et de la manière qu'il veut. Ça devrait précisément être l'inverse: en régime démocratique, tout devrait être public, sauf des excep-

tions limitées, énumérées et précises, ayant trait à la sécurité et à l'intégrité de l'Etat, au respect de la vie privée (secret des déclarations d'impôt, par exemple).

Faute de s'être donné des règles à la fois claires et souples, le gouvernement ne sait que faire avec des documents qu'il considère confidentiels ou litigieux. Et comme il est le seul juge, il décide habituellement de ne rendre publics que les textes avec lesquels il ne peut de toute évidence faire autrement.

Aussi, au début de la décennie, MM. Camille Laurin, Jacques-Yvan Morin, Claude Charron, et les autres députés péquistes, faisaient tout un boucan en insistant pour que le gouvernement rende public le bilan des relations fédérales-provinciales, fait sous la direction du sous-ministre, M. Arthur Tremblay.

Il ne le fut jamais, mais simplement déposé à la bibliothèque de

l'Assemblée nationale. Et ceux qui l'y ont consulté se sont aperçus qu'il n'y avait pas là de secrets d'Etat mais une mine de renseignements utiles.

Les péquistes avaient raison alors, tout comme les libéraux aujourd'hui, de réclamer que les documents payés à même les fonds publics soient accessibles aux intéressés. Et tant qu'on n'établira pas une ligne de démarcation claire et connue de tous, il y aura des incidents semblables à celui qui oppose présentement MM. Ryan et Morin. Et le sphinx y perdra ses racines...latines, sinon son calme olympien!

Bellemare rate sa sortie

Tout comme des comédiens, et ils le sont tous à des degrés divers, les politiciens ne doivent pas rater leur sortie. M. Maurice Bellemare, qui siège à Québec depuis plus de

trente ans, et qui est maître dans l'art des tragi-comédies, devrait le savoir plus que quiconque.

Hier, pourtant, le député de Johnson a raté sa sortie. Dans ce grand collège parlementaire où tout se sait rapidement, tout était prêt pour l'éloge du doyen de l'Assemblée, qui avait même emballé ses effets personnels. Pour une raison obscure — peut-être à cause de la déclaration apaisante de son "ancien chef", M. Rodrigue Biron — M. Bellemare s'est contenté de dire qu'il démissionnera de son parti d'ici la fin de l'année ou de la session. Comme s'il n'était déjà pas assez difficile à suivre, le vieux lion ajoute, énigmatique: "Sauf si, pour des raisons imprévisibles et incontrôlables, je devais revenir sur ma décision."

Les deux MM. Lévesque, MM. Biron, Johnson, Bertrand, et tous les autres, ont remis leur texte d'éloge. Dommage, M. Bellemare, on vous aurait dit des choses si agréables.

la page des lecteurs

Le langage brutal de Françoise Vandermeersch

Cher Jean Garon,

En nous rapportant, le 12 octobre, les propos de la religieuse Françoise Vandermeersch, journaliste et "véritable globetrotter" (la chanceuse...), sur les malheureux réfugiés du Vietnam (quatre cent mille noyades, d'après le Haut-Commissariat des Nations unies, et un grand nombre de jeunes femmes violées et souvent traînées dans les bordels des pirates thaïlandais), vous avez oublié d'insister suffisamment sur les larmes de crocodile réglementaires qu'elle a sûrement versées devant vous avant de répandre son fiel meurtrier.

Oh, elle dit bien, comme ça, qu'elle "ne remet pas en cause la générosité des populations qui ont décidé de venir en aide à ces réfugiés", mais tout ce "battage" l'agace: "On ne parle que des réfugiés, du matin au soir". Écoutez ce langage brutal, qui rappelle l'ironie sardonique de Staline: "Que représentent deux millions de réfugiés par rapport aux 54.000.000 de Vietnamiens qui demeurent sur place?"

Minoritaires de tous les pays, vous avez bien entendu? C'est une "religieuse", une chrétienne, et une journaliste globetrotter favorisée de la vie, qui vous efface de la planète. Comme ça, pour les besoins de son idéologie, à coups d'arguments abstraits, gros, simplistes. Et sanguinaires. Les intellectuels au pouvoir sont une drôle de faune. Ils ont exécuté Jésus, brûlé Jeanne d'Arc, fait taire Galilée, étouffé les grandes voix tragiques d'Akhmatova, de Pasternak, de Soljénitsyne, et ils continuent...

Quand Mme Vandermeersch nous parle des 54.000.000 de Vietnamiens "qui ne veulent vraisemblablement pas quitter leur pays, leur peuple, leur famille", je tends le bras vers la salière pour y prendre de gros, gros grains de sel... Bien sûr, tous ne pourraient pas partir.

Il y a des trop vieux, des malades, des chargés de famille nombreuse, des craintifs, des éternels hésitants, des amis du Parti, mais ouvrez seulement une porte aux autres et vous verrez bien au Vietnam ce qu'on a vu en 1956 en Hongrie quand les gens, de tout âge et de toute condition, ont pu soulever pendant quelques jours le monstrueux couvercle soviétique.

Faut-il rappeler, entre autres données élémentaires de la situation, qu'en 1954 un million de paysans catholiques ont fui le Nord-Vietnam communiste et qu'ils fuiraient certainement aujourd'hui le Sud-Vietnam où ils avaient trouvé refuge et qui est devenu communiste à son tour.

Je dis bien des paysans, pas des gens à \$1.000 par mois, chiffre fatidique, chiffre péché originel à partir duquel la charité chrétienne de notre religieuse ne veut plus rien entendre et vous laisse mener à la noyade comme des minous. (Oh, mais de façon subtile: on vous

laisse le choix entre les travaux forcés au goulag et les bateaux de la mort, payants naturellement.)

Je ne veux pas aborder ici les autres propos de notre véhémement journaliste "progressiste": invasion du Cambodge par le Vietnam (qu'apparemment elle approuve), rapprochement entre l'Occident et la Chine en face de l'énorme poussée russe, hésitation de l'Occident à ravitailler des pays hostiles que la Russie immensément riche, leur alliée, pourrait parfaitement tirer elle-même du pétrin. La pauvre religieuse n'y comprend pas grand-chose, visiblement, et n'en parle peut-être que pour mieux complaire aux pouvoirs officiels qui autorisent ses nombreux voyages de "véritable globetrotter du Sud-Est asiatique".

Les autorités du Vietnam ont lancé une contre-offensive de propagande à l'échelle mondiale pour atténuer les effets désastreux de leurs crimes devenus trop visibles (même à contre-jour de l'apocalypse cambodgienne, non moins marxiste). Mme Vandermeersch, journaliste politique, devrait le savoir et se trouver un peu gênée d'avoir l'air d'embrayer là dedans en prenant à son compte leurs hypocrites raisonnements d'assassins. On ne voit pas qu'elle éprouve de semblables scrupules.

Avant de signer, je répons d'avance à la rituelle bordée d'injures "prêtes à porter" (fasciste, réactionnaire, laquais de ci et de ça) en quelques mots: l'éditorial d'un grand quotidien canadien m'a désigné un jour comme naïf compagne de route des communistes parce que, seul dans le silence d'alors, j'avais protesté contre l'exécution en série d'une soixantaine de terroristes marxistes de Grèce. C'est contre l'exécution d'un nombre incommensurablement plus grand de familles entières que je proteste aujourd'hui. Et la religieuse en question ne m'empêchera jamais d'offrir aux survivants ma sympathie et un peu d'aide si je le peux. A naïf, naïve et demie!

Louis Bilodeau,
simple chrétien (et rien que ça)
Sillery

L'essentiel du message livré par Mme Françoise Vandermeersch lors de son récent passage à Québec était simple. Il ne saurait y avoir deux humanismes et l'aide des pays occidentaux ne devait pas se limiter aux seuls réfugiés et exclure, pour des motifs politiques évidents, l'ensemble des populations du Vietnam et du Cambodge tout particulièrement. Elle ajoutait également que l'information diffusée en Occident, notamment en Amérique, ne donnait qu'une image incomplète et souvent contradictoire sur la réalité actuellement vécue dans ces pays ravagés par des guerres incessantes. Ce que semblent confirmer les témoignages publiés aujourd'hui.

Jean Garon

Les artisans professionnels s'expliquent

Contrairement à ce qui avait été annoncé, les artisans qui devaient exposer aux Galeries Rond-Point à Lévis vous informent qu'ils ont dû annuler leur participation à cette exposition.

A cause des conditions inacceptables que l'Association des marchands des Galeries Rond-Point de Lévis nous imposent, nous nous voyons dans l'obligation de refuser d'exposer dans cet endroit et ce dans tous les endroits qui nous proposent des conditions semblables.

A plusieurs reprises dans le passé des groupements tels les centres d'achats, le Carnaval d'hiver

et autres nous invitent à exposer nos produits chez eux, à donner des démonstrations de nos techniques respectives en nous supprimant le droit de vendre nos produits.

Nous considérons que ces groupements utilisent "malhonnêtement" les artisans pour leur propre publicité sans respecter le travail artisanal. Les artisans professionnels en plus de créer doivent aussi s'occuper de la mise en marché de leurs produits qui sont pour la plupart fabriqués selon les règles de l'art.

Il est donc inconcevable qu'on utilise l'artisan comme une bête foraine, pour hausser le prestige de

ces messieurs, en lui supprimant même le droit de survivre par la vente de son produit. Nous n'avons ici qu'à nous reporter aux événements récents du centre d'achats Ste-Foy et des Galeries Rond-Point à Lévis.

Nous invitons donc dans l'avenir tous les artisans à être vigilants dans la négociation de tel contrat. Il faut être solidaire pour améliorer nos conditions de travail.

Nous acceptons d'exposer dans les centres commerciaux quand les conditions seront avantageuses pour les deux parties.

Elise Savoie pour
les artisans professionnels
de la ville de Québec

Un retard qui pénalise les vieillards

M. Jean-Claude Deschênes,
sous-ministre des Affaires sociales

J'ai reçu par courrier une lettre circulaire le 19 octobre 1979, concernant une directive destinée aux médecins, emise le 9 octobre 1979.

Cette directive concernait la vaccination gratuite chez les personnes âgées de 65 ans ou plus, et aux malades souffrant de maladie chronique.

A cette date, c'est-à-dire le 19 octobre 1979, nous avions déjà donné à peu près 90 pour 100 des vaccins anti-influenza que l'on donne habituellement. Vous n'êtes sûrement pas sans ignorer que, la période habituelle de vaccination commence au début septembre pour aller jusqu'à la fin octobre, et qu'une telle circulaire reçue le 19 octobre est presque périmée quant à sa date d'entrée en vigueur.

Ce retard pénalise les personnes âgées de 65 ans et plus et les malades, en ce sens que plusieurs d'entre eux ont déjà dû défrayer le coût du vaccin que le médecin paie lui-même habituellement à l'Institut Armand-Frappier.

Il est très difficile de retrouver dans nos dossiers toutes les personnes qui auraient dû recevoir ce vaccin gratuitement, vous en conviendrez, et par le fait même ces personnes sont pénalisées.

Certains médecins omnipraticiens ont même prétendu qu'il s'agissait ici d'une manœuvre du ministère des Affaires sociales qui visait à augmenter l'agressivité d'une couche de la population envers les médecins omnipraticiens qui renouvelleront bientôt leur entente avec le ministère des Affaires sociales.

Personnellement, je suis sûr que le ministère n'a jamais pensé à une telle machination, et que c'est tout simplement une erreur administrative de votre part.

Pour éviter une telle erreur à nouveau, nous aimerions savoir maintenant si lors de la saison de vaccination 1980, nous devrions fournir gratuitement les vaccins aux personnes ci-haut mentionnées.

Marc Giroux, m.d.
omnipraticien
Alma

Un programme qui a fait pleurer des enfants

Société Radio-Canada.

Bravo pour votre participation à la Journée internationale de l'enfant (24 octobre 1979).

Bravo pour l'initiative de la personne qui a pensé à remplacer les émissions "Passe-Partout" et "Tam-Tam" par un reportage d'un de vos brillants collègues sur l'enfance.

La personne qui en a ainsi décidé n'a sûrement pas beaucoup d'enfants d'âge pré-scolaire parce qu'elle saurait que l'émission "Passe-Partout" est la chose la plus importante qui arrive dans la matinée d'un enfant.

Bravo parce qu'en cette Journée internationale de l'enfant, vous avez fait pleurer les deux miens pendant une heure et probablement bien d'autres encore.

Maureen Legendre

P.S. Ne retirez surtout pas une heure de sport à votre antenne, certains parents pourraient se défouler sur leurs enfants.



Des alcooliques reconnaissants

M. le rédacteur en chef,

Des centaines et des centaines d'alcooliques du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont en deuil. Celui qu'ils considéraient un peu comme leur père, le Dr Alphonse Lessard n'est plus. Une longue maladie, acceptée avec résignation est venue l'arracher à l'affection des siens et à l'admiration de ces foules qui l'ont côtoyé.

Pendant des années et dans des conditions parfois difficiles, le Dr Alphonse Lessard a été l'âme du département de toxicologie de Ké-nogami, maintenant installé à l'hôpital de Jonquière. Il s'y est fait une

réputation de connaisseur en matière de traitement de l'alcoolisme et autres toxicomanies. Il ne se contentait pas de guérir le corps, il savait se faire psychologue. Pour lui, pas de guérison physique sans guérison du psychique.

C'est pourquoi, aux yeux de centaines d'hommes et de femmes, le Dr Lessard apparaîtra toujours comme le type parfait du bon vieux médecin de famille.

Ces mêmes gens lui devront à jamais une dette de reconnaissance pour les avoir sortis du gouffre de l'alcoolisme et de leur avoir réappris à vivre avec leur maladie, à en

connaître les dangers mais par contre, ils auront connu la grande richesse de la sobriété.

Il y aurait tellement à dire sur la personnalité exceptionnelle du docteur Alphonse Lessard. Nous nous inclinons sur sa tombe avec douleur, douleur que nous partageons avec ses proches.

Docteur Lessard, merci. Votre souvenir demeurera vivant dans nos coeurs.

Henri Lavoie
au nom de tous les alcooliques du
Saguenay-Lac-Saint-Jean
unité Domremy de Chicoutimi Inc.
Chicoutimi, P.Q.

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Lit. Inc. - Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206.

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
647-3333 Samedi: 9h00 à 12h00

RENSEIGNEMENTS **REDACTION**
647-3233 647-3394

Un si beau cadeau ...à prix coupé!

Micro XXV...une scie à chaîne légère, solide, au fonctionnement sûr, conçue tout spécialement pour le bricoleur avisé, le propriétaire terrien actif ou le citadin qui aimerait bien préparer son bois de foyer lui-même. Comme toutes les autres scies Poulan, la Micro XXV a été créée pour donner un rendement supérieur. Vous la trouverez chez de nombreux détaillants qui vous offrent un service rapide, courtois et efficace. Voyez sans tarder la superbe Micro XXV avec barre de 10" chez les détaillants participants, car à ce prix d'aubaine, les stocks disparaîtront rapidement**.

Poulan, la gamme de scies à chaîne qui se développe le plus rapidement au Canada.

*Prix de détail suggéré. Certains détaillants peuvent consentir un prix inférieur.
**Ce prix d'aubaine est valable jusqu'à épuisement des stocks.



Seulement
\$ 89.95*
EN VIGUEUR
JUSQU'AU 1^{er} DEC.

En vente chez plus de 250 marchands de scies à chaîne au Québec. Pour obtenir le nom du détaillant Poulan de votre région, complétez ce coupon et faites-le parvenir à:

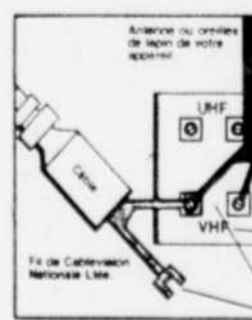
Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Prov. _____ Code postal _____

Morin Equipement Ltée, 90 D'Anvers, Parc Industriel
St-Augustin, Cté Portneuf, Québec G0A 3E0
Ou téléphonez à Montréal: (514) 527-3406 ou Québec: (418) 878-3163
Ou consultez les pages jaunes.

Vous avez des services à demander ou à offrir? MULTI SERVICES ENR. 871-4116

- Courses
- Achats et emballages de cadeaux
- Formulaires à remplir
- Petits travaux manuels

à tous nos abonnés au CÂBLE difficultés temporaires AJUSTEZ VOTRE APPAREIL...



- Pour une meilleure réception des postes locaux c'est simple c'est rapide ce n'est pas dangereux (débranchez votre appareil)
- 1) Servez-vous de l'antenne de votre appareil ou des ondules de l'apin.
 - 2) A l'arrière de votre appareil, trouvez la plaque où l'on voit les deux (2) vis marquées «V.H.F.»
 - 3) Enlevez l'une des fiches du câble.
 - 4) Raccordez aux deux vis «V.H.F.» les deux fils de votre antenne ou de vos ondules de l'apin.

Depuis le 15 septembre dernier, les frais d'abonnement au câble sont suspendus.

**CABLEVISION
NATIONALE
LTÉE** DIVISION
DE QUÉBEC

faits divers

Lanctôt demande la clémence du tribunal

MONTREAL (PC) — L'ex-felquist Jacques Lanctôt, qui a reconnu hier sa culpabilité à des accusations de complot, d'enlèvement, de séquestration et d'extorsion connaîtra sa sentence aujourd'hui.

En rendant cette décision, le juge en chef Yves Mayrand, de la Cour des sessions, a par ailleurs accepté le retrait d'une cinquième accusation, soit celle de complot pour enlever l'attaché commercial d'Israël, à Montréal, M. Golam, en 1969, après que le procureur de la Couronne, Me Jean-Pierre Bonin, eut fait savoir qu'on n'avait pas les preuves suffisantes à cet effet.

Le juge Mayrand a donc libéré Lanctôt sous ce chef, tout comme son co-accusé dans ce dossier, Pierre Maril.

Lanctôt, comme ses deux avocats, Me Claude Lebeau et Me Robert Lemieux, a réclamé une sentence suspendue, tout en précisant cependant qu'il ne regrettrait rien.

«Le faire, a-t-il précisé, serait la preuve que je ne suis qu'un délinquant. Si je le faisais, je trahirais la noble cause pour laquelle j'ai tout sacrifié, je trahirais tous ceux et celles pour qui les événements d'octobre 1970 leur ont ouvert les yeux, leur ont fait découvrir le poids de la dépendance.»

Plus tôt, après avoir affirmé qu'il s'était mis à la disposition de la commission Keable, où il a d'ailleurs témoigné deux fois, en autant que celle-ci démontre que le gouvernement fédéral a profité de la situation créée par l'action du FLQ, Lanctôt, qui est maintenant âgé de 34 ans, a expliqué que le fait qu'il plaide maintenant coupable ne signifiait pas qu'il veuille s'esquiver, en empêchant la tenue d'un procès, mais qu'il voulait au contraire démontrer sa volonté d'alléger les procédures.

«Je ne suis pas un malfaiteur, devait-il poursuivre. Je n'ai jamais tiré bénéfice de mon engagement politique, au contraire. Je me considère comme un homme d'idéal qui rêve d'un avenir digne et plus humain pour tous et chacun, sans craindre les risques et les sacrifices que cette attitude entraîne et peut entraîner.»

Abordant ensuite la question de son exil à Cuba, où il affirme avoir bénéficié en tout temps du soutien et de la sympathie des autorités et du peuple cubain, Lanctôt n'a pas manqué d'évoquer le fait que l'exilé rêve toujours de retourner dans sa terre natale, où il a ses racines. Aussi, a-t-il dit, «il faut chercher dans un changement de la situation politique au Québec, plutôt que dans un quelconque ras-le-bol de l'exil, la raison de la décision que j'ai prise de revenir ici

pour y être jugé et retrouver des gens que j'aime, avec l'espoir d'y trouver aussi une certaine clémence».

Pour Jacques Lanctôt, il n'est plus question aujourd'hui de recommencer ce qui fut fait en 1970, puisqu'on a aujourd'hui un gouvernement qui se propose de réaliser l'indépendance du Québec. Tout ce que je voudrais, a-t-il noté, c'est que la Cour, qui est chargée de me juger et de m'imposer une sentence, comprenne mon geste, nos gestes posés en 1970.

Après avoir lu des textes de Pierre Perrault et de Michèle Lalonde, sur octobre 1970, Lanctôt a fait valoir, à l'appui de sa requête pour une sentence suspendue, qu'à son humble avis, ce n'était pas la menace de sentences exemplaires qui mettra fin à un problème donné.

«La solution à un problème politique est avant tout politique, a-t-il soutenu. Et la meilleure façon d'en arriver à une solution du problème — c'est-à-dire éviter la répétition de telles actions violentes — ce n'est pas d'imposer de lourdes sentences, mais bien d'octroyer l'indépendance et l'émancipation au peuple québécois.»

En terminant, il a exprimé le vœu de pouvoir, dans les plus brefs délais, revenir à une vie normale, celle de tous les Québécois. «C'est la raison principale de mon retour au Québec.

a-t-il conclu, à l'approche d'un événement historique comme le sera le geste de se donner enfin un pays.»

Lanctôt a ensuite déposé une lettre de son employeur actuel, VLB Editeur, qui manifeste toute sa satisfaction d'avoir un tel employé à son service.

Peu après, en réponse à une question du juge Mayrand, Me Bonin devait dire que le dossier de Lanctôt est en tout point semblable à celui des Cossette-Trudel, également impliqués dans l'enlèvement du même diplomate britannique.

On se souviendra que Jacques Cossette-Trudel et son épouse Louise (elle est la sœur de Lanctôt) avaient été éclopés, après s'être reconnus coupables aux mêmes accusations, d'une sentence de deux ans moins un jour de prison.

C'est en disant à Lanctôt, «pour que vous puissiez jouir d'un dernier repas familial», que le juge Mayrand a reporté le prononcé de sa sentence à aujourd'hui.

Précédemment, dans ses représentations sur sentence, Me Claude Lebeau avait traité de l'exil de l'accusé, tout en faisant allusion aux situations passées ou analogues, au caractère particulier des actes reprochés et à la notion de tolérance en matière de sentence.

Quant à Me Robert Lemieux, il s'est employé à retracer le curriculum vitae de Lanctôt, notamment dans le monde de l'éducation et de l'édition. Il a aussi rappelé l'acquiescement de nombreux membres du FLQ, sans

oublier les embêtements de certains. Il a conclu en disant que l'histoire jugera les actions des jeunes gens du FLQ, tout en étant convaincu que leurs efforts et leurs peines n'auront pas été vains.

Charette extradé?

WASHINGTON (PC) — Le gouvernement des Etats-Unis n'a pas encore décidé s'il va demander au Canada l'extradition de Jean-Pierre Charette, l'ancien felquist recherché aux Etats-Unis pour le détournement, en mai 1969, d'un avion de la National Airlines qui transportait 75 passagers sur la ligne New York-Miami et l'avoir contraint à atterrir à Cuba.

Un porte-parole du département de la Justice a déclaré dans une interview: «Nous sommes en train d'examiner la question. Je ne saurais vous en dire davantage.»

Agé de 35 ans, Charette est rentré au Canada en janvier après 10 ans d'exil à Cuba. Accusé d'avoir commis des attentats à la bombe au Québec en 1968 - il avait posé trois bombes dont une seule a explosé - il a été condamné à six mois de prison et trois ans de probation.

En juin, il était remis en liberté

sur parole et a publié, depuis, un livre où il relate son expérience cubaine et désavoue terrorisme et ligne dure communiste.

Le FBI a toujours un mandat d'arrêt contre lui et contre Alain Allard, son complice, qui se trouve encore à Cuba.

Au bureau du procureur général des Etats-Unis, M. William Collins, chef de service, a déclaré hier avoir expédié, il y a deux semaines, le dossier Charette à la division internationale du département de la Justice, où l'on doit maintenant décider de l'opportunité d'une demande d'extradition. Pour M. Collins, le dossier de Charette contient suffisamment de preuves pour le faire condamner s'il était jugé.

Si nous décidons de demander son extradition, a dit M. Collins, Charette pourrait se retrouver aux Etats-Unis au début de l'an prochain.

MADAME
 Vous qui aimez le beau et combattez l'inflation
VENTE DE LIQUIDATION
BOUTIQUE MAISON

Spécialités: Très belle importation et confection canadienne de qualité.
 Tout doit être vendu:

Jupes de \$10 à \$80	Chandails et chemisiers \$10 à \$25
Blazers de \$10 à \$170	Ensembles \$70 à \$250
Pantalons \$10	Belles robes de \$10 à \$125
Foulards soie et pure laine \$5 à \$30	

Sur rendez-vous seulement: 839-5348

COMP-MEUBLE MAINTENANT OUVERT

- Lampes
- Meubles non-peints
- Bibliothèques modulaires
- Accessoires de décoration

SPECIAL D'OUVERTURE \$399.95

comprenant:
 3 éléments de 72" x 20" x 12"
 1 élément (bar) de 72" x 32" x 12"

Place des Quatre-Bourgeois
 999, rue de Bourgogne, Sainte-Foy. Tél.: (418) 659-3301

UN BOUCHER RIEN QUE POUR VOUS

Nous nous spécialisons dans la préparation des viandes pour le congélateur telles que bœuf, porc, veau, volailles, emballées, au prix du gros. Préparation du lundi au samedi midi.

ROSBIF de SURLONGE Desossé complet SPECIAL lb 2.69	CUISSES DE POULET Congelées 8½ de 10 lb lb .85
FOIE DE JEUNE BOEUF (Congelé tranché) lb .75	EPAULE FUMEE (Genre picnic) A prix spécial lb .87
FAUX FILET DE BOEUF (SPENCER) Congelé complet 6 lb et plus lb 3.39	LARD SALE MAIGRE lb 1.09
CRETONS MAISON Apprêtés selon la tradition Contenant de 2 lb 3.69	DELICIEUX BOUDIN MAISON lb .89

• Commandes téléphoniques exécutées, avec soin, du lundi au vendredi.
 • Stationnement pour notre clientèle à côté du magasin.
 • Nous vous offrons un vaste choix de pains et bonbons préparés à la mode d'aujourd'hui.

LUNDI au JEUDI de 8:30 à 5:30 - VEN de 8:30 à 9:00 - SAM de 8:30 à 17:00 h

Carrier & Coulet Tél.: 522-5291
 345, RUE DU PONT, QUE. BOEUF DE L'OUEST GROS ET DETAIL

ÉPARGNE-PLUS + ÇA PAYE PLUS
ÇA PAYE PLUS + EPARGNE-PLUS
EPARGNE-PLUS + ÇA PAYE PLUS
ÇA PAYE PLUS + EPARGNE-PLUS
EPARGNE-PLUS + ÇA PAYE PLUS
ÇA PAYE PLUS + EPARGNE-PLUS
EPARGNE-PLUS + ÇA PAYE PLUS
ÇA PAYE PLUS + EPARGNE-PLUS
EPARGNE-PLUS + ÇA PAYE PLUS
ÇA PAYE PLUS + EPARGNE-PLUS
EPARGNE-PLUS + ÇA PAYE PLUS
ÇA PAYE PLUS + EPARGNE-PLUS

ÉPARGNE-PLUS
 2800

Montréal Trust

**Intérêt quotidien ou mensuel?
 Le Montréal Trust calcule l'un et l'autre
 et vous donne le plus payant des deux.**

Dernièrement, vous avez beaucoup entendu parler de l'épargne à intérêt quotidien. Mais comment savoir si c'est avantageux pour vous?

La question ne se pose pas si vous avez un compte Épargne-Plus* au Montréal Trust. Parce que chaque mois, le Montréal Trust fait le calcul de deux façons: en fonction du solde mensuel minimal et aussi en fonction du solde quotidien. Et, tenant compte de ces calculs, on verse à votre compte, deux fois par année, le montant le plus avantageux pour vous.

Avec un compte Épargne-Plus du Montréal Trust, vous avez donc:

- un taux d'intérêt élevé qui vous permet d'obtenir un rendement maximal;
- un livret d'épargne qui vous donne un relevé personnel de votre épargne;
- un intérêt élevé calculé sur le solde mensuel minimal et crédité deux fois par année;
- la possibilité de profiter de l'intérêt quotidien si c'est à votre avantage;
- un intérêt supplémentaire aux clients de 60 ans ou plus (ajouté à l'intérêt quotidien ou mensuel, selon le cas).

*Le compte Épargne-Plus ne peut être utilisé que par des particuliers, à des fins personnelles; les entreprises n'y ont pas droit.

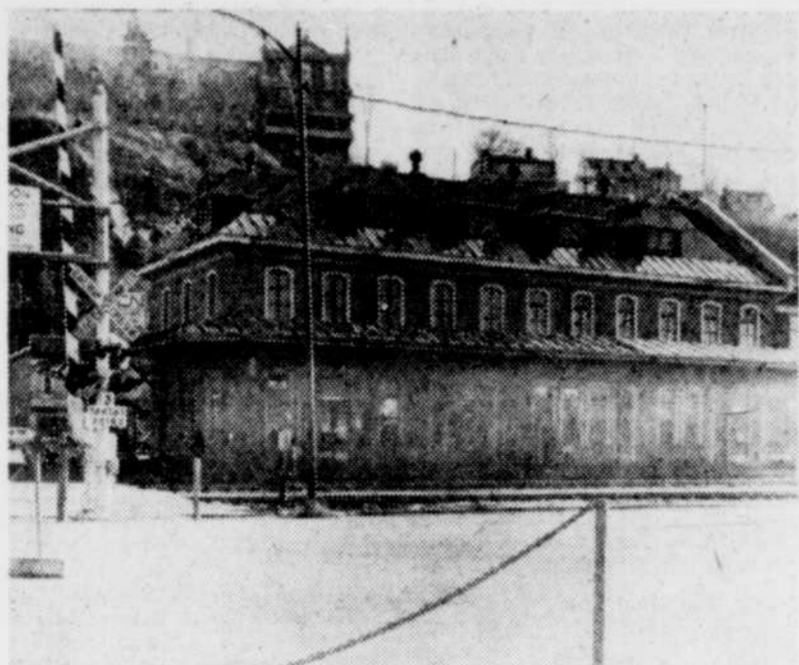
Pour en savoir davantage sur le compte Épargne-Plus du Montréal Trust, rendez-vous à l'adresse suivante:

500, Grande-Allée Est, Québec, G1R 2J7
Tél.: 418-529-8841

Montréal Trust
 Chez nous, vos intérêts sont bien servis.



pierre champagne de 9h à 11h
Téléphone: 647-3434



Gare intermodale à Lévis

Les Lévisiens seront satisfaits. Trois organismes publics ont décidé de joindre leurs budgets et leurs efforts pour faire construire, sur la Rive-Sud, une gare intermodale qui servira tant pour les traversiers que pour les trains et les autobus.

La construction de cette gare intermodale pourrait débuter au début de l'an prochain pour être opérationnelle à la fin de l'année.

C'est ce que m'a déclaré, en substance, hier midi, le président et directeur général de la Société des traversiers de Québec, l'ingénieur Marcel Latouche, que j'interrogeais dans le cadre d'une émission "Carrefour-Québec". Cette émission sera diffusée demain soir, à 18h30, sur les ondes de Télé-Capitale.

Les plans de cette gare intermodale ne sont, bien sûr, pas encore arrêtés puisque les trois organismes publics viennent tout juste de s'entendre pour unir leurs efforts.

Il faudra maintenant décider du sort des vieilles gares. Feront-elles ou ne feront-elles pas partie du nouveau complexe? Il faudra ensuite faire préparer des plans, lancer des soumissions, etc.

On ne connaît donc pas encore ni l'addition ni la facture. Une chose est certaine cependant, c'est que les usagers pourront aller d'un service de transport à un autre en passant par une seule et unique gare qui regroupera restaurant, toilettes, billets, salle d'attente, kiosque à journaux, etc.

Comité de l'arbre de Noël

C'est déjà le temps de vous parler... des arbres de Noël. Hier midi, le maire de Québec M. Jean Pelletier présidait à l'hôtel de ville, une conférence de presse à l'occasion du lancement de la campagne de souscription du Comité de l'arbre de Noël des enfants pauvres de Québec Enr. Il s'envolait pour l'Europe quelques heures plus tard.

Le maire a profité de cette dernière conférence de presse avant son voyage en Europe pour demander à la population d'encourager cette oeuvre qui en est à sa 24e année d'existence. Cette année, c'est le 22 décembre que le Comité de l'arbre de Noël des enfants pauvres de la ville de Québec tiendra son dépouillement au centre Durocher. A ce jour, plus de 24.000 enfants moins fortunés ont reçu des cadeaux, des jouets, des bonbons et friandises.

Pour payer ces cadeaux et ces friandises, le comité a cependant besoin d'argent et cet argent il va le chercher en vendant un petit sapin vert en plastique que l'on peut accrocher à son veston ou sur le corsage des dames. Cette campagne débute aujourd'hui et elle se continuera jusqu'au 10 novembre.

Ceux qui veulent aider à la vente de ce papillon n'ont qu'à s'adresser à Guy Paradis, 523-7762 ou 524-2991 à 612, rue Saint-Ignace, Québec.

Sur la photo (en haut à droite), le maire reçoit des mains de la vice-présidente du comité, Mme Rose Bouffard, le premier petit sapin-macaron de la campagne. Le comité demande \$0,25 mais j'ai vu le maire déposer \$20 dans la cagnotte.



Des gens extraordinaires

C'est un jeune homme de Charny, étudiant à la faculté de Médecine de l'université de Sherbrooke, qui a mérité récemment la médaille du gouverneur général, attribuée à celui qui s'est le plus distingué par son effort scolaire.

Le 20 octobre dernier, Réjean Hébert était également honoré de la

médaille du 25e anniversaire de l'université de Sherbrooke et du prix Charles-E. Frost pour être arrivé premier au terme de ses études médicales. Cette "triple couronne" méritée par quelqu'un de la région justifie une mention dans ma galerie des gens extraordinaires.

Originaire de Québec mais demeurant depuis plusieurs années à Charny, M. Hébert a travaillé pendant six ans aux Loisirs de Charny Inc. et fut assistant-responsable et cofondateur du club 4-H masculin de Charny. Il participa pendant deux années consécutives à la grande finale Québec-Ontario des débats oratoires des clubs Lions.

Du côté professionnel, le jeune diplômé a déjà à son compte trois ouvrages scientifiques dont un travail publié dans l'Union médicale du Canada, en septembre 1978, portant sur "la tension artérielle des personnes âgées en milieu urbain".

Le Dr Hébert s'oriente vers une pratique médicale de CLSC tournée vers la prévention et l'action communautaire. Il veut acquérir une expertise en gériatrie (médecine des personnes âgées) au cours des prochaines années et il souhaite ouvrir dans la région de Québec lorsque sa formation sera terminée.



Mon carnet mondain

Rayon de loisirs

L'association "Rayon de loisirs pour handicapés de Charlesbourg Inc.", un organisme à but non lucratif qui a besoin d'argent pour payer le transport des personnes handicapées, organise une soirée dansante, le 10 novembre, à 20h30, à l'école Pie-XII, au coin de la 52e Rue ouest et de la 2e Avenue ouest. L'admission n'est que de \$3 par personne et à ce prix, vous aurez même droit à un goûter à la fin de la soirée. Comme le dit Clémence: "Non c'est pas cher".

Fernand Labelle

Du 12 au 23 novembre, se tiendra, à la Caisse populaire de Sillery, 1394 avenue Maguire, une exposition du peintre paysagiste Fernand Labelle.

Réfugiés

La paroisse Saint-Mathieu de Sainte-Foy organise une kermesse de la Sainte-Catherine, au sous-sol du presbytère, les 24 et 25 novembre. Les profits serviront à accueillir une famille de réfugiés. Vos dons sont les bienvenus. Pour des renseignements supplémentaires, téléphonez à 653-0718 ou à 651-6128.

Nouvelle administration

Francine Tessier et Jean-François Cossette, autrefois de la galerie Charles-Huot, viennent de s'associer à l'atelier-galerie Fontaine, du 56 Saint-Pierre, la première comme directrice générale et le second comme directeur adjoint. Pour souligner l'événement, la nouvelle direction prépare une exposition dont le vernissage se déroulera jeudi, le 15 novembre, à 20h.

PROGRAMME D'HIVER "MOTEUR AU POINT"

\$3495*

ou moins
4 cylindres
Allumage
électronique

\$3995* \$4495*

ou moins
6 cylindres
Allumage
électronique

Pièces et main-d'oeuvre comprises
Chez tous les détaillants
Gulf participants

* Pour la plupart des voitures particulières

\$8 de plus pour les moteurs
nécessitant des vis platinees
et un condensateur

L'OFFRE SE TERMINE LE
17 NOVEMBRE 1979

POUR UN HIVER SANS PROBLÈME POUR VOUS ET VOTRE VOITURE

Le programme d'hiver "Moteur au point" comprend la main-d'oeuvre et les pièces mentionnées ci-après

Voici ce que nous ferons

Vérification

- Pré-analyse du système d'allumage
 - vérification à l'aide d'un oscilloscope afin de déterminer si le fonctionnement du véhicule peut être amélioré par une mise au point
 - équilibrage des cylindres
 - débit de la bobine d'allumage
 - câbles haute tension
 - système d'allumage électronique
- Taux de compression (tous les cylindres) — vérification et relevé
- Filtre à air
- Câbles de bougies, afin de déceler les fissures et les traces de carbone
- Chapeau d'allumeur et entrefer de la réluctance
- Soupape de ventilation du carter
- Courroies et boyaux
- Batterie (à l'aide d'un densimètre)
- Antigél (relevé de la densité)

Fourniture et pose

- Bougies neuves (antiparasite)

Lubrification et réglage

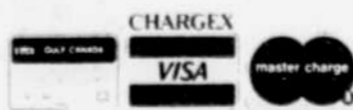
- Soupape du manchon de rechauffage
- Calage de l'allumage
- Mélange carburé
- Ralenti
- Nettoyage des bornes et des raccords de batterie

Analyse finale du système d'allumage

- Vérification du système d'allumage selon les recommandations du constructeur et ajustements nécessaires.

Le programme d'hiver "Moteur au point" de votre détaillant Gulf porte la garantie de 90 jours ou 6 400 kilomètres (4 000 milles), selon la première éventualité. Téléphonez ou prenez rendez-vous dès aujourd'hui là où vous verrez l'enseigne programme d'hiver "Moteur au point".

Contribuez à économiser l'énergie. Un moteur bien entretenu permet un fonctionnement plus efficace de la voiture et un bien meilleur kilométrage. Plus vous faites de kilomètres au gallon, plus vous économisez l'énergie, et de nos jours, c'est important. Faites votre part. Profitez du programme d'hiver, "Moteur au point" dès aujourd'hui.



Pour plus de commodité, utilisez votre Carte-Voyage Gulf ou, dans la plupart des stations-service, votre carte Visa ou Master Charge.



Marque déposée et conception graphique
Gulf de Gulf Oil Corporation utilisées par l'utilisateur
inscrit Gulf Canada Limited

Ossements trouvés par des chasseurs

par Tom FRECHETTE

A la recherche du gibier, trois chasseurs du Bas-du-Fleuve ont fait la découverte d'ossements d'un corps humain dans le bois entre Routherville et Matapédia.

Les chasseurs avaient quitté la région Saint-François dans la matinée de vendredi et c'est dans l'après-midi dans un bois près de Millstream, aujourd'hui un village fantôme dans le comté de Bonaventure, que les ossements ont été trouvés.

L'agent Dominique Amyot, du bureau des enquêtes criminelles à la Sûreté du Qué-

bec à Rimouski, a remis les ossements au pathologiste Jean-Paul Bachand.

Selon un rapport préliminaire de l'examen médical, il semble que les restes de corps humain pourraient être ceux d'un homme âgé de 18 ans et plus et de moins de 50 ans, ayant eu une hauteur de 5 pieds et 2 pouces à 5 pieds et 8 pouces et dont la pesanture aurait pu se situer entre 120 et 140.

Le décès pourrait remonter à quelques années. Toutefois l'analyse sera poussée plus loin car les ossements ont été envoyés hier à l'institut de médecine légale à Montréal.

MOTEL METROPOLE

5225, boul. Métropolitain est (sortie 77) Montréal

9.00 PAR PERSONNE OCCUPATION DOUBLE

RES.: (514) 322-8640

Mme Pierrette Gingras

le Permanent

PRETS HYPOTHECAIRES
3 - 4 - 5 ans
13 1/2%
681-6349

A LOUER

entrepôt de
10,000 à 100,000
pi. ca.

Plafond de 16 à 26 pi. de haut.

Bureau de
4,000 à 8,000
pi. ca.

Situé à 2968, boul. Ste-Anne, Beauport
Pour informations, contacter Jacques Nadeau ou André Roy à

871-7101

Le procès Mathurin-Fortin dissous et LE SOLEIL accusé d'outrage au tribunal

par Marcel COLLARD

Le juge Jean Bienvenue, de la cour supérieure, a immédiatement sommé le journal LE SOLEIL L'ÉCÉ et son journaliste Jean-Claude Rivard de comparaître devant

lui, demain matin, pour outrage au tribunal, après avoir ordonné la dissolution du jury au procès que devaient subir Réjean Mathurin et Normand Fortin, accusés d'avoir assassiné avec préméditation Mme Jeanne d'Arc

Gaulin, le premier juin 1979, à Québec.

Mardi, après avoir procédé au choix des 12 jurés pour le procès de Mathurin et Fortin, le juge Bienvenue les avait libérés jusqu'à lundi en raison de la grève des sténographes. Cependant, il les a fait rappeler, hier après-midi, pour leur annoncer sa décision d'avorter le procès et de dissoudre le jury. Cependant, il a ordonné aux journalistes de la tribune judiciaire de ne point relater les motifs de cette décision, à la suite de la requête de Me Ellen Paré, procureur de Mathurin pour obtenir l'avortement du procès.

Le juge Bienvenue a ensuite remis au 3 décembre l'instruction d'un nouveau procès contre Mathurin et Fortin. A ce moment, une nouvelle liste de candidats jurés devra être préparée.

Oufrage au tribunal

Après le départ des jurés, le juge a dicté une ordonnance enjoignant au SOLEIL L'ÉCÉ et à son journaliste Jean-Claude Rivard, un des deux chroniqueurs judiciaires attirés au palais de justice de Québec, de comparaître devant lui, demain, à 10h, pour outrage au tribunal. Ils devront, selon l'ordonnance du juge, faire valoir les motifs pour lesquels ils ne devraient pas être reconnus coupables.

Expliquons que, contrairement à la procédure habituelle, la présomption d'innocence est renversée dans une accusation d'outrage au tribunal puisqu'il appartient à la défense de prouver sa non culpabilité.

Environ deux heures après l'avortement du procès l'enquêteur Guy Vézina, de la Sûreté du Québec, signifiait l'ordonnance par la remise de la retranscription des notes sténographiques de sa décision.

L'article reproché au SOLEIL et à son journaliste dans l'édition du 6 novembre, relatait la journée d'ouverture d'un nouveau terme de la cour supérieure, chambre criminelle, et le calendrier des procès devant être instruits au cours des prochaines semaines. Dans l'un des

paragraphes de cette nouvelle, on pouvait lire que Mathurin et Fortin étaient accusés du meurtre de Mme Gaulin, le premier juin et celui de M. André Martel, le 22 juin 1979, et qu'un troisième homme Daniel Boucher, devait subir un procès, le 7 janvier, en rapport avec une accusation de meurtre avec complicité, relativement à la mort de M. Martel.

Deux morts dans des accidents de la route

A Baie-des-Sables, près de Matane, une femme a été heurtée à mort par un lourd camion, hier soir, vers 17h50.

La victime, âgée de 66 ans, domiciliée à Baie-des-Sables, traversait à pied une voie de sortie de la route 132 en direction du village lorsqu'elle a été happée par le véhicule.

Il semble qu'elle ait été la victime d'une bête distraction alors qu'elle se rendait chez un commerçant du villa-

ge à une heure où la circulation est particulièrement dense sur cette route.

Par ailleurs, une jeune femme a perdu la vie hier soir, dans une collision frontale survenue sur la route 138, à Saint-Augustin, vers 17h30.

Originaire de Sept-Îles, Mme Mireille Bélanger, 24 ans, a heurté à la sortie d'une courbe, une voiture qui venait en sens inverse. Le conducteur de l'autre automobile s'en est tiré sans blessure.

Un important réseau de braconnage est mis au jour à Matane

par Michel DAVID
du bureau du Soleil

MATANE — Les services de conservation de la faune du ministère du Loisir, Chasse et Pêche, en collaboration avec la Sûreté du Québec, ont mis au jour un important réseau de braconnage qui fonctionnait dans la région de Matane depuis plus d'une quinzaine d'années.

De 12 à 14 individus de Sainte-Félicité et de Petite-Matane seront poursuivis sous des accusations de chasse avec engin prohibé (collets) et de pourvoirie.

Aucune arrestation n'a encore été effectuée, mais un matériel important a été saisi: deux tracteurs de ferme, une automobile, une camionnette, trois camps de chasse et une tente-roulotte. Soixante-quinze carcasses d'originaux ont également été découvertes.

Le groupe agissait en plein cœur de la réserve Matane, à laquelle il accédait par le rang Saint-Thomas, au sud de Les Méchins. Les braconniers offraient leurs services de pourvoyeurs à des chasseurs américains via les journaux spécialisés.

C'est au début d'octobre que l'agent Réal Carboneau, des services de protection de la faune, faisait la découverte d'un sentier s'enfonçant au cœur de la réserve. Les recherches devaient éventuellement mener à la découverte de plus de 45 collets dispersés dans les vasières entourant un camp de chasse désaffecté près du ruisseau Halloway.

Une surveillance d'une quinzaine de jours permit de surprendre les braconniers qui seront traduits devant la cour des sessions de la paix, à Matane ou à Sainte-Anne-des-Monts, vraisemblablement en janvier.

ANNONCE

VOUS VOULEZ VRAIMENT MAIGRIR?

Vous désirez suivre un régime mais ne souhaitez pas attendre des mois avant de voir les résultats? Vous ne voulez pas vous mettre à compter les calories ou à peser les aliments? Vous craignez de reprendre les kilos perdus une fois votre poids idéal atteint? Alors le régime médical Scarsdale, que vous trouverez dans Sélection du Reader's Digest de novembre, est pour vous! En suivant à la lettre, et pendant deux semaines, ses menus variés et simples, vous pourrez perdre jusqu'à 7 ou 8 kilos! Vous y trouverez également la liste des aliments défendus pour "rester mince", des conseils pour acquérir de nouvelles habitudes alimentaires, etc. Pour apprendre à mieux manger — tout en prenant moins de calories — procurez-vous Sélection de novembre aujourd'hui même. En vente dans tous les kiosques à journaux.

NOUVEAU A SILLERY

1315, rue Maguire (2e étage)
683-3810



CENTRE de la LENTILLE

- JUMELLES
 - TELESCOPES
 - MICROSCOPES
 - ACCESSOIRES
- Dépositaire de marques renommées, telles que BUSHNELL, TASCO, ETC.

LA VENTE 5e ANNIVERSAIRE

chez **Boilard**
SE CONTINUE...

ENCORE 15 MODELES 1979 A LIQUIDER A PRIX REDUITS!

VENEZ CHOISIR LA OU IL Y A UN GRAND CHOIX

On a la solution à votre problème. Pour environ le prix de votre loyer, voici ce que l'on vous offre:

- UNE MAISON MOBILE DE VOTRE CHOIX, INSTALLEE SUR LE TERRAIN DE VOTRE CHOIX, PRETE A ETRE HABITEE.
- 1,000 TERRAINS DISPONIBLES AUX ENDROITS SUIVANTS:
Saint-Émile, Sainte-Thérèse, Saint-Nicolas, Sainte-Catherine, Sainte-Foy, Donnacona, Leo-Saint-Joseph, Anclonne-Lorette, Château-Richer.
- ON S'OCCUPE DE L'INSTALLATION.
- ON S'OCCUPE DU FINANCEMENT.
- NOUS VOUS LA MEUBLONS SI DESIRE.

Pour toutes ces raisons vous vous devez avant d'acheter de visiter.

Boilard

MAISONS MOBILES INC.

DEPOSITAIRE HAUTERIVE
Bernard Saint-Gelais,
2708, boul. Lafèche, tél. rés. 689-6699 - bur. 589-4909

212, Route 138, Saint-Augustin
872-5160 - 878-3111

GRATUIT

Un voyage de 7 jours en Floride pour 2 personnes à tout acheteur de maison mobile neuve livrée avant le 1er janvier 1980.



PARLONS PLACEMENT-BONI



11.33%

Voilà le taux (intérêts et boni) dont vous pourrez bénéficier avec Placement-Boni de la Caisse populaire Desjardins. Saviez-vous que Placement-Boni de la Caisse populaire Desjardins est un moyen très agréable, tout en étant très profitable, de s'obliger à épargner?

EXEMPLE D'UN PLAN PLACEMENT-BONI D'UNE DURÉE DE 5 ANS À UN TAUX D'INTÉRÊT DE 10% **

Si vous déposez chaque mois***	Vous aurez épargné	Vous recevrez à l'échéance en capital, intérêts et boni
\$ 10	\$ 600	\$ 797.72
\$ 50	\$3,000	\$3,988.60
\$100	\$6,000	\$7,977.20

* Rendement annuel effectif sur cinq ans.

** Le taux d'intérêt peut être modifié les premier janvier et premier juillet de chaque année. Ce taux d'intérêt peut être différent lors de votre adhésion à Placement-Boni.

*** N'importe quel montant multiple de \$5 peut être déposé, soit chaque semaine, toutes les deux semaines ou chaque mois.

UN PLAN D'ÉPARGNE SANS FRAIS

- aucuns frais d'adhésion
- aucuns frais de retrait
- aucuns frais d'administration
- aucune commission à payer

PARLONS PLACEMENT-BONI

la caisse populaire  desjardins

'moi, j'ai compris'

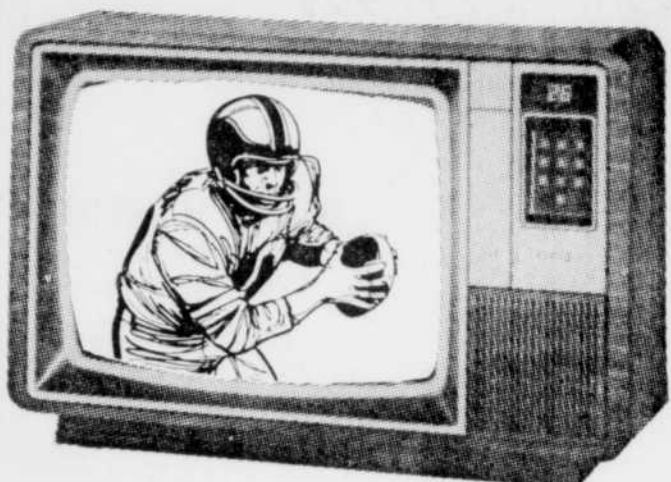
chez
Ameublements

TANGUAY

DE LEVIS
ET BEAUPORT

J'AI TROUVE LES MEILLEURS PRIX ET LE MEILLEUR SERVICE

• Livraison gratuite • Entreposage gratuit



Télécouleur portable transistorisé
Quasar DYNACOLOR

Modèle WT5966RW Ecran 20" diagonale

Style moderne au fini plastique résistant similinoyer • Boîtier mini-entretien entièrement transistorisé avec Dynamodule III • Système de réglage Dynacolor • Témoin de canal à affichage numérique • Réglage électronique Compu-matic • Tube-image en ligne Dynabrite III. Spécifications sujettes à changements sans préavis.

679⁹⁵

Quasar, LA TELEVISION SPECTACULAIRE



Télécouleur portable transistorisé
Quasar DYNACOLOR

Modèle WT5952QW Ecran 20" diagonale

Style contemporain. Plastique antichocs à finition similinoyer • Châssis 100% transistorisé Service Miser avec Dyna-Module • Système Dynacolor • Lampe-écran en ligne Dynabrite • Commande Personal Touch • Syntonisation Custom-Matic à préréglage • Système d'alimentation stabilisée. Dimensions: hauteur 17 7/8", largeur 26 5/8", profondeur 18 3/4".

599⁹⁵

Quasar, LA TELEVISION SPECTACULAIRE



Télécouleur transistorisé
Quasar DYNACOLOR

Modèle WU9524RS Ecran 26" diagonale

Style colonial en bois résistant fini érable • Boîtier mini-entretien entièrement transistorisé avec Dynamodule III • Système de réglage Dynacolor • Sélecteur Selectronic - 18 détonnes VHF/UHF • Témoins de canaux lumineux • Tube-image en ligne Dynabrite III. Spécifications sujettes à changements sans préavis.

849⁹⁵

Quasar, LA TELEVISION SPECTACULAIRE

Télécouleur
Quasar.
26"

Modèle WU9428QP

Meuble de finition pacanier clair sur placage de bois franc. Le dispositif Dynacolor et la syntonisation couleur Super Insta-Matic assurent des couleurs exceptionnelles.



829⁹⁵

Quasar, la télévision spectaculaire

Télécouleur
Quasar.
20"

Modèle WT5932QW

Modèle de table offrant les coloris "naturels" du système DYNACOLOR. Equipé d'une commande d'image et d'une commande d'accord précis automatique. Coffrage plastique résistant fini similinoyer.



569⁹⁵

Quasar, la télévision spectaculaire

VHS



Magnéscope **Quasar**

Modèle 5010QW

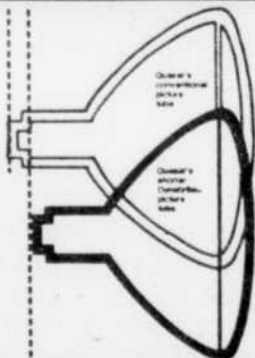
• Double bloc de têtes vidéo au ferrite (Hot Press) avec moteur à commande directe • Contrôle à distance pause/montage • Horloge/minuterie électronique intégrée • Prise entrée/sortie vidéo et audio • Réglage automatique de l'image.

4 heures d'enregistrement

1,295⁰⁰

GARANTIE 3 ANS PIECES et MAIN-D'OEUVRE A DOMICILE SUR TOUS NOS TELECOULEURS

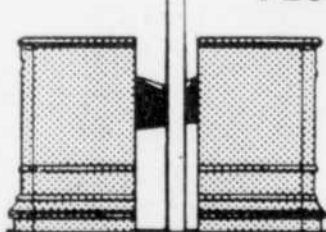
- Service d'ébénisterie à domicile
- Service effectué par 10 électroniciens Tanguay
- Service à toute épreuve



LAMPE-ECRAN DYNABRITE III PLUS COURTE

Une lampe plus courte, une image plus nette. La différence entre une bonne image de télévision et une excellente image est bien souvent une question de quelques pouces. Ainsi, la nouvelle lampe-écran DYNABRITE III compacte est une amélioration qui donne l'image Quasar la plus nette et la plus claire jamais obtenue.

TELEVISEUR PLUS PRES DU MUR



La longueur réduite de la lampe-écran DYNABRITE III permet de placer le téléviseur plus près du mur. Un espace moins grand est nécessaire et permet ainsi d'aménager votre pièce plus facilement. Un avantage appréciable!



La technologie sophistiquée de Quasar simplifie encore la conception des châssis... avec le nouveau

DYNA-MODULE

Cherchant sans cesse à améliorer la qualité et la fiabilité de ses produits en utilisant la technologie la plus moderne, Quasar a mis au point le nouveau DYNA-MODULE. Cette dernière innovation du châssis Quasar est 30% plus petite que le Super-Module. Le Dyna-Module est formé de six circuits intégrés hautement sophistiqués qui réduisent encore le nombre de transistors, de résistances et de diodes présentes dans le châssis.

Le Dyna-Module, c'est le génie électronique utilisant moins de pièces pour rendre la télévision encore meilleure.

BEAUPORT

535, BOUL. STE-ANNE

667-6282

AMEUBLEMENTS

TANGUAY

LEVIS

PLACE TANGUAY
ROND-POINT DE LEVIS

833-4511



2 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR